Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270499
Centre d'intérêt : 240

Québec (Province). Conseil supérieur de l'éducation

Le travail rémunéré des jeunes : vigilance et accompagnement éducatif : avis au Ministre de l'éducation / Conseil supérieur de l'éducation ; [rédaction, Jacques Bordage avec la collab. de Jean Proulx]. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1992.
51 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Errata inséré. Code : 50-0385. Bibliogr. : p. 39-40, 42-44. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-23147-3

Vedette(s)-secondaire(s) : Bordage, Jacques • Proulx, Jean

Descripteur(s) : Travail rémunéré d'étudiant • Emploi à temps partiel • Rendement scolaire • Rôle de l'école • Statistiques • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le Conseil traite dans cet avis du travail rémunéré des jeunes du secondaire sous un angle éducatif. Il se situe dans une logique de réussite éducative, qui ne concerne d'ailleurs pas que l'école. L'avis comporte quatre chapitres. Le premier décrit le phénomène à partir des enquêtes et des études disponibles. Le deuxième rappelle que le travail rémunéré à temps partiel peut comporter des avantages éducatifs, mais aussi des inconvénients, et qu'une vigilance s'impose du fait qu'il n'y a là aucun caractère automatique. Le troisième met en relief les conditions selon lesquelles peuvent être conjugués le travail rémunéré à temps partiel et la réussite éducative. Le quatrième dégage les défis que doit relever l'école dans le contexte du cumul des études et de l'emploi à temps partiel.

Type de document :

CONSEIL SUPÉRIEUR

DE L'ÉDUCATION

Avis
au ministre
de l'Éducation

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ DES JEUNES : VIGILANCE ET ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

1270499

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
INTRODUCTION	.....	1
CHAPITRE 1:	**Le cumul des études et du travail rémunéré à temps partiel : un phénomène massif**	3
	1.1 Un phénomène qui s'est accentué	3
	1.2 Un phénomène qui touche un grand nombre d'élèves	5
	1.3 Des raisons variées d'exercer un emploi	6
	1.4 Un travail qui prend diverses formes dans le temps	8
	1.5 Des emplois précaires du secteur des services	9
	1.6 Une participation à la société de consommation	10
CHAPITRE 2:	**Le travail rémunéré à temps partiel : un nécessaire discernement éducatif**	13
	2.1 Des avantages éducatifs, oui	13
	2.2 ...mais des inconvénients aussi	15
	2.3 Une vigilance qui s'impose	18
CHAPITRE 3:	**Les conditions selon lesquelles peuvent être conjugués travail rémunéré et réussite éducative**	21
	3.1 Un travail rémunéré à portée éducative et limité dans le temps	21
	3.2 Un jeune engagé dans une dynamique de développement	22
	3.3 Un milieu familial qui accompagne	23
	3.4 Un milieu scolaire qui motive et stimule	24

CHAPITRE 4: Les défis particuliers de l'école dans le contexte du cumul des études et de l'emploi 27

4.1 Soutenir et valoriser les jeunes dans leur cheminement scolaire 27

4.2 Maintenir des exigences élevées 28

4.3 Cultiver le sentiment que réussir ses études est important 29

4.4 Inciter les jeunes à restreindre le temps consacré à l'emploi 31

4.5 Tirer parti du travail à temps partiel 31

CONCLUSION 35

ANNEXES

ERRATUM

L'erratum suivant corrige une erreur qui s'est glissée dans le document "Le travail rémunéré des jeunes: vigilance et accompagnement éducatif", page 46.

TABLEAU 4

Répartition des répondants selon le nombre d'heures travaillées par soir, durant la semaine (en pourcentage)

Nombre d'heures travaillées	
De 1 à 2 heures/soir	39,8
De 3 à 4 heures/soir	34,3
De 5 à 6 heures/soir	17,7
7 heures et plus/soir	8,2
Total	100,0

Source: Tard, Caroline et Claire Boiteau, Les Habitudes de vie et la réalité des jeunes des écoles secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs, Centre de recherche sur les services communautaires, Ste-Foy, mai 1991, p. 72.

INTRODUCTION

Un nombre grandissant d'élèves du secondaire exercent un emploi rémunéré à temps partiel. Cette expérience du marché du travail se faisant concurremment à l'expérience scolaire, certains y voient une cause de la réduction du rendement scolaire, voire de l'échec et de l'abandon scolaire. Le cumul du travail rémunéré et des études est-il compatible avec la réussite scolaire? Des enquêtes locales ont précisément cherché à évaluer l'impact du travail rémunéré à temps partiel sur les études. Certains milieux scolaires sans doute plus touchés par ce phénomène ont amorcé études et réflexions sur le sujet. Le ministre de l'Éducation lui-même, jugeant que le travail rémunéré à temps partiel semble constituer un phénomène assez important, s'interroge sur les rapports qu'il peut entretenir avec l'absentéisme, voire l'abandon scolaire. C'est pourquoi il demande au Conseil supérieur de l'éducation de lui donner avis sur cette question[1].

Le Conseil traite donc ici du ***travail rémunéré des jeunes du secondaire sous un angle éducatif***. Il ne s'en tient pas aux seuls élèves de moins de 16 ans, il élargit sa réflexion à tous les élèves du secondaire, du premier et du deuxième cycles et aussi bien en formation générale qu'en formation professionnelle. De fait, l'impact du travail rémunéré à temps partiel sur la réussite éducative concerne tous les élèves du secondaire. En outre, le Conseil analyse le phénomène du point de vue éducatif, laissant d'autres conseils et commissions en traiter selon leur perspective propre[2]. Le phénomène ne comporte pas en effet que des aspects éducatifs: il concerne, par exemple, la protection des droits de la jeunesse, la santé et la sécurité au travail ou les responsabilités de la famille. Le Conseil en traite, pour sa part, en se situant nettement dans une logique de réussite éducative, qui ne concerne d'ailleurs pas que l'école.

Le Conseil ne pouvait se permettre, dans les délais fixés par le ministre, de faire une analyse exhaustive du phénomène. Il a confié à sa Commission de l'enseignement secondaire la responsabilité de lui préparer un projet d'avis. La commission s'est d'abord attachée à analyser la documentation et l'information existantes, d'ailleurs plus abondantes aux États-Unis qu'au Québec. Elle a également procédé à un sondage téléphonique, qui lui a permis de rejoindre quatre-vingts polyvalentes ou écoles secondaires, francophones et anglophones, de soixante-trois commissions scolaires, dans les onze régions scolaires du Québec. Ce sondage téléphonique a permis d'identifier les écoles qui s'étaient déjà penchées sur la question et de recueillir les données et les études qu'elles avaient produites[3]. La commission a également effectué la visite de treize milieux scolaires: elle y a rencontré des membres de la direction, divers intervenants scolaires[4] et un certain nombre de groupes-classes. Elle a aussi mené quelques entrevues avec des petits groupes de jeunes — une dizaine de

1 Voir la lettre du ministre de l'Éducation, reproduite à l'annexe 1.

2 D'autres conseils ou commissions ont été invités par le gouvernement à donner leur avis sur cette question du travail rémunéré des jeunes du secondaire. Le Conseil a participé à quelques réunions visant l'échange et la concertation avec ces autres conseils et commissions concernés. Ces réunions étaient présidées par le Conseil permanent de la jeunesse.

3 Voir l'annexe 2.

4 Enseignants et enseignantes, animateurs et animatrices de pastorale, travailleurs et travailleuses sociaux, conseillers et conseillères en orientation, psychologues.

jeunes par groupe, tout au plus —, dont certains exerçaient un emploi et d'autres n'en exerçaient pas. Enfin, la commission a complété ses consultations en réunissant en table ronde onze informateurs clés, identifiés lors du sondage téléphonique[5].

Le présent avis comporte quatre chapitres. Le ***premier*** décrit le phénomène à partir des enquêtes et des études disponibles. Le ***deuxième*** rappelle que le travail rémunéré à temps partiel peut comporter des avantages éducatifs, mais aussi des inconvénients, et qu'une vigilance s'impose du fait qu'il n'y a là aucun caractère automatique. Le ***troisième*** met en relief les conditions selon lesquelles peuvent être conjugués le travail rémunéré à temps partiel et la réussite éducative. Le ***quatrième*** dégage les défis que doit relever l'école dans le contexte du cumul des études et de l'emploi à temps partiel.

5. Voir l'annexe 3.

CHAPITRE 1

LE CUMUL DES ÉTUDES ET DU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ À TEMPS PARTIEL: UN PHÉNOMÈNE MASSIF

Il importe de se donner d'abord l'image la plus juste du phénomène. Mais on comprendra facilement que le portrait qu'on s'efforce de tracer ici ne soit qu'approximatif et ne constitue, à vrai dire, qu'une première esquisse. Ce n'est en effet que fort récemment que l'on a commencé à s'interroger, au Québec, sur le cumul de l'emploi à temps partiel et des études, et plus tôt encore dans les milieux collégial et universitaire que dans le milieu secondaire. Aussi, les données sont-elles encore peu nombreuses et partielles en ce qui concerne l'ordre d'enseignement secondaire. Toutefois, l'ensemble des enquêtes et des sondages-maison auxquels le Conseil a pu avoir accès et les consultations qu'il a lui-même menées convergent suffisamment pour qu'on se risque à parler d'un phénomène massif[1].

1.1 Un phénomène qui s'est accentué

Le sentiment que le nombre d'élèves cumulant emploi à temps partiel et études va croissant est fréquent dans bon nombre de milieux scolaires et particulièrement dans les milieux urbains. Ce sentiment s'est d'abord appuyé sur les informations que le personnel enseignant et les autres intervenants scolaires ont commencé à recueillir, au fil des jours, auprès des élèves. Quelques enquêtes locales et portant sur quelques années laissent entendre que la progression fut rapide: une revue des échantillons d'ASOPE — Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants — indique que, en 1972, seulement 30 % des élèves de 5e secondaire général et professionnel avaient un travail rémunéré durant l'année scolaire, en 1988, ce pourcentage s'élevait cependant à 57,3 % chez les élèves âgés de 16 ans dans la Polyvalente Armand-Corbeil de Terrebonne, selon une enquête-maison réalisée alors[2]; d'autres études menées ailleurs citent des chiffres similaires, pour les dernières années[3]. L'évolution du travail rémunéré à temps partiel chez les élèves du secondaire semble d'ailleurs avoir suivi celle que la population étudiante des collèges et des universités connaît depuis quelques années[4].

---

1 Inutile de dire, sans doute, que des études quantitatives plus globales s'imposent, si l'on souhaite se donner un portrait plus exact du phénomène.

2 Jocelyn Lapointe, «Le Travail à temps partiel des élèves de 4e et 5e secondaire pendant leurs études. Recension des écrits», dans ***Les Cahiers du Labrapo***, vol. 9, 1991, p. 3.

3 Une enquête menée par la CEQM indique que, en 1989, 53 % des élèves de 5e secondaire avaient un travail à temps partiel et que, en 1990, cette proportion augmentait à 63 %: Denise Lemyre-Desnoyers et autres, ***L'Orientation des finissant(e)s de la cinquième secondaire de juin 1989 et de juin 1990***, Montréal, CEQM, juin 1991, p. 80. Une autre recherche constate elle aussi une augmentation de 9 % pour l'année 1990-1991: Nicole Champagne, ***Les Incidences du travail à temps partiel sur le rendement scolaire***, mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, Montréal, 1992, p. 60 (document non encore publié).

4 Dans son avis sur les populations étudiantes des collèges et des universités, le Conseil notait que, avant 1980, une minorité d'étudiantes et d'étudiants travaillaient durant l'année scolaire — soit un sur quatre en 1961 et un sur trois aussi bien en 1971 qu'en 1980 — mais qu'un bouleversement radical avait eu lieu entre 1980 et 1989: les proportions des étudiantes et étudiants réguliers à temps complet travaillant durant l'année scolaire atteignaient alors 70 % dans les collèges et 67 % dans les universités. Voir CSE, ***Les Nouvelles Populations étudiantes des collèges et des universités: des enseignements à tirer***, Québec, 1992.

Cette tendance est confirmée par les statistiques sur le marché du travail, qui vont dans le même sens: selon ces statistiques, par rapport à autrefois, de plus en plus de jeunes exercent un emploi, au point que la participation croissante des 15-19 ans au marché du travail en est même l'une des caractéristiques les plus importantes[5]; et cette croissance est encore plus marquée s'il s'agit des jeunes de 15-19 ans fréquentant l'école à plein temps, catégorie à laquelle appartient une partie des élèves du 2e cycle du secondaire et des cheminements particuliers: le taux a plus que doublé[6]. Cumuler études et travail demande généralement que l'emploi s'exerce à temps partiel: la visite des milieux et les informations recueillies ont effectivement montré que les emplois occupés par les jeunes étaient le plus souvent des emplois à temps partiel. Aussi, la croissance importante du travail à temps partiel laisse supposer que, l'offre s'étant élevée, un nombre de plus en plus grand d'élèves du 2e cycle partagent leur temps entre études et emploi[7].

Enfin, si au Québec l'évolution du phénomène chez les élèves du secondaire n'a pas été tellement étudiée, elle a fait au contraire l'objet de beaucoup de recherches aux États-Unis: selon des enquêtes menées auprès de finissants de l'enseignement secondaire, en 1985, 70 % des répondants déclarent avoir eu un emploi durant leur dernière année scolaire; en 1986, le taux s'élevait à 75 %, pour grimper, en 1987, à 75 %, et ce, grâce au nombre grandissant d'emplois à temps partiel disponibles que prisent particulièrement les élèves[8]. Certains affirment même que, depuis 1980, la proportion d'élèves de 16 ans occupant un emploi a augmenté de 500 % chez les garçons et de 1100 % chez les filles[9]. Aussi, même en l'absence de données globales, il y a tout lieu de croire que le Québec, dont les emplois à temps partiel ont augmenté ces dernières années, a connu le même phénomène et qu'un nombre grandissant d'élèves cumulent de fait études et travail.

---

5. Ainsi, le taux d'activité des 15-19 ans est passé, de 1975 à 1988, de 44,6 % à 51,3 % et le rapport emploi-population, de 36,5 % à 44,0 %. Voir Arnold Beaudin, «Les jeunes et le marché du travail au Québec: état des situations», dans ***Le Marché du travail***, septembre 1989, pp.6-7.

6. Le taux d'activité des 15-19 ans fréquentant l'école à plein temps serait passé, de 1975 à 1988, de 15,8 % à 33,6 % et le rapport emploi-population de 14,4 % à 30,6 %. ***Ibid.***, p.7. Voir l'annexe S, tableau 1.

7. La part relative de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total au Québec pour les 15-19 ans atteignait 53,6 % en 1988, alors que, pour cette même catégorie, elle dépassait à peine les 20 % en 1975. Les statistiques ne permettent pas d'extraire de ces données les jeunes qui ne fréquentent pas l'école. Toutefois, l'auteur de l'article cité en note 5 signale que, à la lumière des résultats précédents et du taux de chômage des 15-24 ans, on peut déduire «que l'ampleur du temps partiel dans l'emploi des non-étudiants risque d'y être relativement faible». ***Ibid.***, p.8.

8. Les enquêtes furent menées par l'Institut de recherche sur les études supérieures de l'U.C.L.A. auprès des finissants de l'enseignement secondaire (M. Cartan, 1988). Lawrence Hotchkiss citant Greenberger et Steinberg rapportait que, de 1940 à 1980, le pourcentage de garçons de 14-16 ans qui avaient exercé un emploi avait quintuplé et que celui des filles était onze fois plus grand. Lawrence Hotchkiss, ***Effects of Work Time on School Activities and Career Expectations***, Washington, National Institute of Education, 1982, p.9. En France, où le phénomène prend de l'ampleur, on commence aussi à s'interroger. Voir, à ce sujet, Pascal Junghans, «Lycéen de jour, travailleur de nuit. Un job au détriment des études», dans ***Le Monde de l'éducation***, mars 1992, pp.20-21.

9. Caroline Montpetit, «Un étudiant sur deux a un emploi rémunéré», dans ***Le Devoir*** du mercredi 12 décembre 1991.

1.2 Un phénomène qui touche un grand nombre d'élèves

Récemment, le ministère de l'Éducation publiait quelques données sur le nombre d'élèves du secondaire qui exercent un emploi à temps partiel, tout en poursuivant leurs études: 40 % des répondants exerçaient un emploi[10]. Il existe aussi quelques enquêtes locales, menées par des écoles où l'on s'interroge le plus souvent sur les causes des échecs et de l'abandon scolaire[11]. À ces sondages-maison s'ajoute une recherche réalisée, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, auprès de 1946 élèves de 3e, 4e et 5e secondaire d'une commission scolaire[12]. Pour le Conseil, ces enquêtes, ajoutées à ses propres données, confirment l'ampleur actuelle du phénomène[13].

C'est le milieu qui définit le nombre d'emplois à temps partiel disponibles pour les jeunes: plus un milieu est urbanisé, plus, généralement, le nombre de jeunes qui cumulent études et emploi semble élevé. Cela est évident, par exemple, dans les régions de Montréal, de Québec et de l'Outaouais où, selon les informations recueillies, environ 50 % des élèves du 2e cycle exerceraient un emploi à temps partiel. Il s'agit là d'une moyenne pour le deuxième cycle, le taux s'élevant progressivement de la 3e secondaire à la 5e secondaire; les données recueillies par le Conseil confirment une moyenne d'environ 45 % pour le premier cycle[14]. Donc, plus l'adolescent vieillit, plus il semble porté à aller sur le marché du travail. En dehors des grands centres urbains, le pourcentage est cependant plus faible: il s'agit, par exemple, de régions périphériques, peu urbanisées, où le chômage des adultes est élevé et le recours aux mesures d'aide sociale fréquent, ou encore de régions très rurales, où les jeunes — en nombre limité toutefois — travaillent plutôt à la ferme ou

10 Richard Cloutier et Guy Legault, ***Les Habitudes de vie des élèves du secondaire. Rapport d'étude***, Québec, MEQ, 1991, p.23.

11 Sur les 87 écoles rejointes lors de l'enquête téléphonique menée par le Conseil, 10 avaient fait un sondage-maison où cet aspect était abordé; 7 autres avaient participé à des études plus élaborées et de portée plus large qui abordaient des sujets plus étendus, tels que le décrochage scolaire et les habitudes de vie des élèves. Voir Raymond Paré, ***Le Phénomène du travail chez les élèves du secondaire***, Québec, CSE, 1991, p.12.

12 Nicole Champagne, ***Les Incidences du travail à temps partiel [...]***

13 Richard Cloutier et Guy Legault, ***op. cit.***, p. 23: 40 % des répondants déclarent exercer un emploi. Selon l'enquête menée par Nicole Champagne, 49,5 % des répondants exerçaient un emploi. Nicole Champagne, ***op. cit.***, p. 53. Une autre étude menée auprès d'élèves de la Commission scolaire des Découvreurs mentionnait que 46,2 % des 2 802 répondants occupaient un emploi. Caroline Tard et Claire Boiteau, ***Les Habitudes de vie et la réalité des jeunes des écoles secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs***, Centre de recherche sur les services communautaires, Sainte-Foy, mai 1991, p. 68. Voir l'annexe 5, tableau 2.

14 À titre d'exemple, une enquête réalisée dans la région de Québec indiquait que les pourcentages des élèves de 3e, 4e et 5e secondaire exerçant un emploi étaient respectivement de 40,7 %, 44,7 % et de 57,5 %; déjà, en 1re et 2e secondaire, les taux dépassaient les 40 %. Caroline Tard et Claire Boiteau, ***op. cit.***, p. 69. Pour les mêmes niveaux, dans la région de Montréal, Nicole Champagne trouvait les pourcentages de 40,5 %, 45,7 % et 61,9 % pour une moyenne générale de 49,5 %. Nicole Champagne, ***op. cit.***, tableau 6, p. 57. Dans certains cas, le pourcentage des élèves de 5e secondaire atteint 65 %. Denise Lemyre-Desautels et autres, ***op. cit.***, p. 90. Il atteint même 67,9 % à la polyvalente J.-H.-Leclerc de Granby où 85,4 % d'entre eux ont un emploi régulier. Les données recueillies par le ministère de l'Éducation auprès de 5501 répondants sur les 8300 sollicités sont révélatrices à cet égard: de la 1ère secondaire à la 5e secondaire incluse, elles s'établissent ainsi: 36,35 %, 41,52 %, 42,01 %, 48,5 %, 52,5 % et 41,48 % dans les cheminements particuliers. Le Conseil a pour sa part recueilli des données auprès de sept milieux différents et de 611 élèves du premier cycle (incluant les élèves en cheminements particuliers).

à d'autres travaux agricoles souvent saisonniers, de régions peu urbanisées, où le travail des adultes se retrouve dans la «grosse industrie» ou dans des tâches de type itinérant[15]. Toutefois, même dans ces régions, on constate une progression de la 5e à la 5e secondaire. Mais quel que soit le type particulier de ces dernières régions, elles ont toutes en commun d'offrir un nombre réduit de ces emplois à temps partiel où l'on risque de retrouver les jeunes.

On peut également se demander qui sont ces jeunes qui exercent un emploi à temps partiel durant leurs études. Ce sont des garçons et des filles en nombre sensiblement égal[16], particulièrement en 5e secondaire où l'écart est réduit. Les enquêtes ont parfois de la difficulté à préciser de quel milieu socio-économique chaque jeune est issu. Souvent les jeunes interrogés ignorent le degré de scolarité des parents et le revenu de la famille[17]. Toutefois, l'indice de défavorisation tel qu'établi par le Gouvernement est connu et il est alors possible de savoir, pour un ensemble d'élèves, s'ils se rattachent à un milieu social favorisé ou défavorisé. Or, quel que soit le milieu, le pourcentage des jeunes qui travaillent varie peu: l'attrait du marché du travail s'exerce aussi bien sur les jeunes qui viennent de familles «ayant les moyens» que sur les autres; ou encore, la décision de travailler ou de ne pas travailler ne semble pas outre mesure affectée par le niveau économique et social de la famille, bien que les raisons de le faire puissent varier d'un milieu social à l'autre.

1.3 Des raisons variées d'exercer un emploi

À s'en tenir aux résultats des recherches réalisées ici et là, travailler, pour la grande majorité des jeunes, n'est pas une nécessité absolue; c'est principalement pour se payer des vêtements (souvent, de luxe) ou des sorties (que les parents ne peuvent pas ou ne veulent pas payer), pour acheter des biens de consommation, pour avoir de l'argent de poche ou pour «en avoir davantage» que les jeunes travaillent. Si, pour quelques-uns, travailler est une obligation

---

15 Certaines écoles des régions repérées au téléphone ont reconnu que l'emploi des jeunes ne constituait pas, le plus souvent, un problème majeur. Aussi n'ont-elles pas senti le besoin de faire des recherches. Elles estiment que de 20 à 30 % des jeunes exercent un emploi rémunéré à temps partiel.

16 47,8 % de filles et 50,9 % de garçons du 2e cycle, selon les données recueillies par Nicole Champagne, ***op. cit.***, pp. 53-54. 44,6 % de filles et 47,8 % de garçons pour l'ensemble du secondaire, selon la recherche de Caroline Tard et Claire Bouteau, ***op. cit.***, p.68. Semblables données se retrouvent dans d'autres recherches réalisées au Québec et chez nos voisins du Sud. Linda McNeil, par exemple, a également trouvé, comme bien d'autres, que les élèves de tous les niveaux économiques travaillent dans la même proportion: Linda McNeil, ***Lowering Expectations: The Impact of Student Employment on Classroom Knowledge***, Madison, Wisconsin Centre for Education Research, 1984. Cependant, Schill William indique qu'il pourrait peut-être y avoir une relation entre le statut socio-économique de la famille et le fait que le jeune exerce un emploi; il ajoute que peu de recherches existent à ce sujet et qu'il faudrait pousser plus loin les études: Schill William et autres, «Youth Employment, It's Relationship to Academic and Family Variables», dans ***Journal of Vocational Behavior***, no 26, 1985, p.164.

17 Garvau propose de choisir la profession dont le niveau est le plus élevé entre celle du père et celle de la mère pour déterminer le statut social de la famille et d'adopter l'échelle de Blishen pour classer les professions. Il attire l'attention sur le fait qu'il s'agit de la profession des parents et non plus du seul père, les mères pouvant exercer une profession mieux classée que celle du père: Ronald Garvau, ***Travailler pendant les études au cégep***, Montréal, 1980, p. 56 (non publié).

stricte, ce ne semble pas être le cas de la plupart[18]. Nous voilà donc en présence d'élèves consommateurs évoluant dans une société qui crée et impose des façons de faire, sinon des façons d'être[19]. Des emplois s'offrent aux jeunes, des emplois qui leur permettent de gagner de l'argent et de réaliser un tas de projets intéressants, comme celui de voyager ou d'obtenir un permis de conduire, ou encore de se procurer des biens, tels un système de son ou une automobile.

Jouir d'une certaine autonomie financière est une des raisons souvent invoquées. Il est probable que les parents, ne pouvant ou ne voulant pas acheter tout ce que les jeunes désirent, ceux-ci puissent se sentir, d'une certaine façon, brimés. Qu'ils désirent, poussés par la publicité et la société de consommation dans laquelle ils sont plongés, gagner un salaire, décider de leurs achats et satisfaire leurs besoins leur semble aller de soi; en vivant cette autonomie financière, ils ont le sentiment de répondre à leur soif d'autonomie et de manifester leur individualité et leur indépendance.

Un très petit nombre de jeunes travaillent pour aider financièrement leurs parents. Dans certains cas, les aider équivaut à «les soulager», les parents n'ayant pas besoin d'acheter ce que l'adolescent se paye. Dans d'autres cas, il s'agit d'une aide véritable: «Ma mère avait des dettes et je voulais l'aider à les payer... j'aide ma sœur qui a un bébé... j'aide ma tante en achetant des vêtements pour ses enfants». Ce sont là autant de motifs entendus, lors de la visite des milieux. Certains, par ailleurs, ont quitté le toit familial et se doivent de payer loyer et nourriture[20]. Il reste que la préoccupation d'aider la famille est peu fréquente; généralement, même s'ils viennent d'un milieu défavorisé, les jeunes gardent leur argent pour leurs dépenses personnelles.

Acquérir de l'expérience sur le marché du travail est également un motif souvent invoqué par les jeunes. Toutefois, si on leur demande en quoi consiste cette expérience, beaucoup éprouvent de la difficulté à la définir. Alors, dans quelle mesure est-ce un motif réel? Est-il possible que certains allèguent cette raison, pour s'accorder avec leur famille qui justifie souvent ainsi le fait de leur permettre de cumuler emploi à temps partiel et études? Il est également

---

18. Regroupement d'autres études, un sondage fait état des chiffres suivants: payer mes vêtements et mes sorties: 52,0 %; ramasser de l'argent: 27,0 %; avoir plus d'argent de poche: 21,0 %; avoir de l'argent de poche que mes parents ne peuvent me donner: 3,0 %; aider ma famille: 8,0 %; autres raisons: 3,0 %; ne desennuyer: 1,0 %. Claudette Clément, ***L'Orientation des finissants(es) de la cinquième secondaire à la région ouest***, Montréal, CECM, 1991, p. 24. Se payer plus de vêtements est aussi la principale raison d'aller travailler donnée par les élèves du premier cycle (20,2 %) et du 2e cycle (16 %) rejoints par le Conseil. L'importance relative des autres raisons diffère d'un cycle à l'autre, à part le désir de développer son autonomie et de faire des économies, qui viennent dans les deux cycles en 3e et 5e positions. Voir l'annexe 5, tableau 6.

19. ***Ibid.***, p. 24.

20. L'étude de Nicole Champagne, menée dans un milieu social relativement favorisé, montrait que seulement 3,8 % attachaient une grande importance au fait de fournir une aide financière à leurs parents. Nicole Champagne, ***op. cit.***, p. 86. D'autres données recueillies dans des milieux plus défavorisés laissent entendre qu'au plus 8 % travailleraient pour aider la famille. Claudette Clément, ***op. cit.***, p. 24.

possible qu'ils aient le sentiment d'acquérir de l'expérience et qu'ils en acquièrent sans toutefois arriver à bien la définir. De même, il est également fort possible, comme un certain nombre l'affirme, qu'ils travaillent pour mettre de l'argent de côté pour leurs études[21].

De façon étonnante, les chercheurs semblent s'être peu interrogés sur les raisons proprement psychologiques liées à l'image et à la valorisation de soi que peut avoir un jeune d'exercer un emploi. Il a paru évident au Conseil, lors de ses rencontres avec les jeunes, qu'avoir un travail rémunéré pouvait être source de valorisation. À la question «où vous sentez-vous le plus valorisé?», la réponse était généralement: «au travail». «C'est bon de voir les clients apprécier le service qui leur est offert», «de se sentir responsable», alors qu'à l'école, on est comme des numéros», nous ont affirmé des jeunes. Le Conseil a également pu noter que cette valorisation de soi était liée aux sentiments d'indépendance, d'autonomie et de responsabilité que peut procurer le travail rémunéré.

1.4 Un travail qui prend diverses formes dans le temps

Le nombre d'heures par semaine que les élèves consacrent à leur emploi à temps partiel est un élément important pour évaluer l'impact que cet emploi peut avoir sur leurs études. La façon dont les heures se répartissent durant la semaine et à quels moments de la journée elles se situent sont également d'autres éléments à considérer: travailler quinze heures sur semaine ou en fin de semaine ou encore exercer un emploi le soir, après la classe ou pendant la nuit, constituent sans doute des situations fort différentes.

Il semble que la majorité des élèves du deuxième cycle qui travaillent consacreraient, en moyenne, environ quinze heures par semaine à un emploi à temps partiel, et ceux du premier cycle, aux alentours de dix heures[22]. Cependant, pour ne pas se laisser leurrer par une moyenne, il faut signaler que le pourcentage des élèves du deuxième cycle consacrant seize heures et plus à un emploi pourrait facilement atteindre les 47 % et même davantage dans certains milieux[23]. C'est dans les catégories «11-15 heures» et «16-20 heures» qu'on trouve généralement les pourcentages les plus élevés[24].

---

21 Faire des économies pour poursuivre leurs études est une raison que les jeunes ont donnée au Conseil à une fréquence de 9 %.

22 Une recherche menée à Montréal, une région où l'emploi à temps partiel est courant compte tenu de la disponibilité d'emplois pour les jeunes, évalue à 15,7 heures la moyenne d'heures de travail effectuées par les élèves de 5e secondaire, en 1990-1991. Sachant que la 5e secondaire est la classe où généralement les élèves travaillent en plus grand nombre et le plus grand nombre d'heures par semaine (comme on le verra ultérieurement), on peut supposer que la moyenne des autres classes est plus faible. Claudette Clément, ***op. cit.***, p. 22. Les calculs effectués à partir des données de Nicole Champagne, qui regroupaient des élèves du 2e cycle, donnent une moyenne de 15,38 heures par semaine. À partir de ses propres données, le Conseil arrive à une moyenne de 14,38 heures pour les élèves du deuxième cycle et de 8,80 heures pour ceux du premier cycle. Cependant, fait non négligeable, 16 % des jeunes du premier cycle disaient travailler 16 heures et plus par semaine. Voir l'annexe 5, tableau 3.

23 Selon un sondage maison, dans une école de Pointe-aux-Trembles, ce serait le cas de 57 % des élèves de 5e secondaire.

24 Selon les données du Conseil, plus de 20 % des élèves qui travaillent au deuxième cycle travaillent plus de vingt heures; ces données confirment d'autres recherches.

Pour évaluer l'impact possible de l'emploi sur les études, il ne suffit pas, comme l'ont fait remarquer plusieurs chercheurs américains, de faire état du seul nombre d'heures de travail par semaine; il faut également tenir compte du nombre de jours et du moment de la semaine où les jeunes exercent cet emploi. Selon les données d'une recherche réalisée auprès de 2 861 élèves de la région de Québec, deux élèves sur trois, parmi ceux qui ont un emploi, travaillent le soir en semaine; un sur quatre travaille cinq heures et plus par soir; quatre sur dix travaillent toutes les fins de semaine; près de un sur quatre travaille sept heures et plus par jour, au cours de la fin de semaine. Que ce soit au premier ou au deuxième cycle, un grand nombre de jeunes s'adonnent à leur emploi de un à deux soirs par semaine. La différence s'accentue si l'on considère le nombre d'heures consacrées à l'exercice d'un emploi le soir ou en fin de semaine: le nombre d'heures s'élève de la 1ère secondaire à la 5e secondaire[25]. Le sondage mené par le Conseil auprès d'un échantillon moins étendu — soit 780 élèves — apporte d'autres aspects[26]. Le pourcentage de ceux qui travaillent la nuit, entre 22 heures et 6 heures du matin, bien que faible, n'est pas pour autant négligeable[27]. Ajoutons enfin que les garçons tendent à travailler plus de jours et pendant plus d'heures par semaine que les filles; de plus, plus un élève commence à travailler jeune, et plus le nombre d'heures qu'il consacre à un emploi, en vieillissant, augmente.

1.5 Des emplois précaires du secteur des services

La nature des emplois que les jeunes occupent varie avec l'âge et le sexe. La majorité de ces emplois se retrouvent cependant dans le secteur des ventes et des services en général. Jeune, on commence à tondre les pelouses, à dégager les entrées durant l'hiver. Ensuite, l'on se cherche des emplois «plus payants», comme garder des enfants à domicile ou distribuer prospectus et journaux. Plus tard, on veut gagner encore plus d'argent et c'est ainsi que, à quinze ou seize ans, l'on se retrouve principalement dans la restauration ou l'alimentation, dans les boutiques, les dépanneurs, les stations-service ou autres commerces. L'entreprise familiale en occupe un certain nombre. Les filles se retrouvent particulièrement dans le secteur des services à la clientèle, comme celui de la restauration-minute ou encore celui de la vente, dans les centres commerciaux; garder les enfants leur est également une source importante d'emplois[28]. À cet égard, le marché de l'emploi pour les jeunes au Québec ne diffère pas tellement de celui des États-Unis[29].

---

25 Caroline Tard et Claire Bisseau, ***op. cit.***, p. 67-78. Voir l'annexe 5, tableaux 4 et 5.

26 Selon ce sondage, l'emploi que les jeunes occupent s'exerce pour la plupart à la fois en semaine et en fin de semaine et, sous ce rapport, il n'y a pas de différence significative entre le 1er et le 2e cycles. Le nombre de jours par semaine augmente avec le niveau scolaire; le 2e cycle travaillant 11 heures et plus par semaine, tandis que c'est le lot de 32,7 % de ceux du 1er cycle.

27 11,5 % des élèves exerçant un emploi repoints par Nicole Champagne travaillaient de nuit, soit entre 22 heures et 6 heures; 74,8 % de ces 11,5 % ne travaillaient après 22 heures qu'une ou deux nuits par semaine et 12,7 %, de quatre à sept nuits. La moitié continuait à travailler de 1 à 5 heures après 22 heures; 1,5 % travaillait pendant 8 heures. Nicole Champagne, ***op. cit.***, p.82.

28 Selon les données de Nicole Champagne, 15,2 % des jeunes de 2e cycle faisaient du gardiennage, soit 25,1 % des filles, comparativement à 4,9 % des garçons. Nicole Champagne, ***op. cit.***, p. 65.

29 Noah Lewin-Epstein, ***Youth Employment During High School. An Analysis of High School and Beyond: A National Longitudinal Study For the 1980's***. Washington D.C., National Center for eaNocational Statistics, 1981, pp. 115-140.

Connaître la nature des emplois à temps partiel occupés par les jeunes ainsi que les conditions de travail est important pour porter un regard sur leur potentiel éducatif. Pour leur part, les jeunes ne s'intéressent le plus souvent à ces emplois que dans la mesure où ils sont une source de revenu. Une chose est certaine: à la question visant à savoir s'ils voudraient occuper toute leur vie les emplois qu'ils ont actuellement, la réponse est «non», sauf pour de rares exceptions. De tels emplois ne les intéressent pas, tant à cause de leur nature qu'en raison du salaire et des conditions de travail. Beaucoup gagnent le salaire minimum et parfois moins. Et ils sont souvent victimes de l'arbitraire de certains employeurs. Lors de l'une des consultations menées par le Conseil, deux adolescents travaillant chez le même dépanneur se découvrent une différence de salaire importante: le premier, qui s'occupe de fournir les étalages et de voir à l'ensemble du magasin, gagne 2,50 $ de l'heure, bien qu'il soit là depuis 3 ans; le second, nouvellement engagé, est employé à la caisse et reçoit le salaire minimum. Isolés, veulent-ils faire valoir leurs droits, l'employeur menace de les renvoyer: les remplacer est d'ailleurs chose facile. Veut-on se débarrasser de l'un ou de l'autre, des entreprises, soucieuses de garder une bonne image aux yeux du public, n'hésitent pas à leur donner des horaires impossibles qui «les découragent», comme le disent les jeunes eux-mêmes.

1.6 Une participation à la société de consommation

L'accentuation constante du travail rémunéré à temps partiel chez les jeunes se rattache, il faut le constater, à l'évolution des contextes culturel et économique. Les jeunes ne sont pas les seuls responsables de l'ampleur grandissante de ce phénomène. Ils entrent, en quelque sorte, dans un monde constitué et ils héritent d'un contexte qu'ils n'ont pas d'abord eux-mêmes créé.

Ce contexte, c'est celui d'une société de consommation avec ses valeurs dominantes, véhiculées avec force dans la mode et la publicité et martelées quotidiennement à la télévision. Ces valeurs culturelles tournent autour du plus-avoir, auquel il semble souhaitable et possible d'accéder rapidement, pour ne pas dire immédiatement. Dans ce contexte, les besoins s'élargissent et se multiplient et leur satisfaction prend de plus en plus la forme d'un impératif[90].

Ce contexte, c'est également celui de la restructuration du marché de l'emploi. En plus de l'essor du secteur des services, qui témoigne de l'entrée dans la société postindustrielle, il importe de prendre en considération l'avènement d'une période, notamment depuis la crise économique de 1982, où l'ensemble des entreprises semblent trouver leur profit à développer la précarité des emplois. Ces emplois précaires sont en effet moins coûteux, créent moins de contraintes institutionnelles et favorisent le travail à temps partiel.

---

90 Selon l'enquête menée par le Conseil, 90 % des élèves du premier cycle et 70 % de ceux du second cycle ont dit qu'ils continueraient à travailler même si leurs parents leur donnaient le montant qu'ils gagnent dans leur travail actuel.

Les jeunes héritent de ce contexte culturel et économique, en vivant souvent au sein d'une famille qui leur offre peu d'accompagnement et en fréquentant une école qui sait elle-même s'adapter en réduisant ses exigences. Qui plus est, même la Loi sur l'instruction publique lance certains signaux, en considérant que, à 16 ans, le jeune a atteint l'âge adulte sur le plan de son cheminement de scolarisation et de qualification et qu'il peut choisir de poursuivre ses études à l'éducation des adultes, dans un régime plus souple lui permettant plus facilement de conjuguer études et travail rémunéré. Est-il étonnant alors de voir les jeunes s'engager aussi massivement dans des emplois à temps partiel, tout en poursuivant leurs études à temps plein? C'est leur choix, certes. Mais c'est aussi, pour une bonne part, le fruit des valeurs et des contraintes que porte en son sein la société elle-même.

* *
*

Il faut prendre acte du fait que le cumul des études et du travail rémunéré à temps partiel est devenu un phénomène massif. Environ un élève sur deux s'y adonne — du moins dans les régions urbaines —, tant au premier cycle qu'au second cycle du secondaire. Les élèves du premier cycle y consacrent en moyenne l'équivalent d'un peu plus d'une journée de travail par semaine et ceux du second cycle, l'équivalenet de près de deux journées de travail par semaine. Ils le font donc à temps partiel, dans des emplois précaires et rattachés au secteur des services, principalement dans les domaines de la restauration et de l'alimentation. Et ils reconnaissent que la principale raison qui les incite à travailler réside dans l'accroissement de leur pouvoir de consommer, notamment de «se payer plus de vêtements».

CHAPITRE 2

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ À TEMPS PARTIEL: UN NÉCESSAIRE DISCERNEMENT ÉDUCATIF

En réfléchissant, sous un angle éducatif, au travail rémunéré à temps partiel des jeunes, on ne peut éviter de se demander si le fait d'occuper un tel emploi nuit aux études, voire à la réussite éducative. Si l'on croit que l'école n'est pas le seul lieu éducatif — on peut aussi apprendre et se développer ailleurs —, il faut chercher à quelles conditions et dans quelle mesure le travail rémunéré peut comporter des avantages éducatifs. Mais le travail rémunéré peut aussi impliquer des «coûts» éducatifs importants. Le Conseil a voulu, lors de ses consultations, vérifier auprès des milieux éducatifs ces avantages et inconvénients possibles attribués au travail rémunéré des jeunes; et il tient à rappeler que ni les effets bénéfiques ni les coûts éducatifs n'ont un caractère automatique.

Le présent chapitre contient trois sections. La ***première*** fait état d'avantages éducatifs possibles du travail rémunéré à temps partiel. La ***deuxième*** dégage, en contrepartie, des inconvénients possibles du travail rémunéré à temps partiel. La ***troisième*** montre qu'il n'y a cependant aucun caractère automatique en ce qui concerne ces avantages et inconvénients et qu'une vigilance éducative s'impose à tous égards.

2.1 Des avantages éducatifs, oui...

Le travail rémunéré peut comporter des avantages éducatifs[1]. Lors des consultations qu'il a menées, par l'entremise de sa Commission de l'enseignement secondaire, le Conseil a discuté de ces avantages, tant avec des intervenants et intervenantes en milieu éducatif qu'avec les élèves eux-mêmes. De ces échanges, le Conseil retient cinq avantages éducatifs possibles, dont le travail rémunéré n'a certes pas le monopole: on pourrait, de toute évidence et pour une bonne part, les retrouver ailleurs et autrement.

En premier lieu, il est ***possible que le fait d'exercer un emploi rémunéré à temps partiel durant ses études ait pour effet de faciliter l'insertion professionnelle du jeune***. Le jeune peut en effet y acquérir des connaissances, des habiletés et des attitudes jugées importantes en milieu de travail: par exemple, mieux gérer son temps, développer l'esprit d'initiative au travail ou composer avec les exigences de l'autorité; ou encore, intérioriser des valeurs liées au travail, telles la fiabilité, la discipline personnelle ou la persévérance.

L'expérience de travail peut même en aider plusieurs à devenir plus réalistes dans le choix de leur carrière. Il leur est alors possible de prendre conscience de tâches qui ne leur conviennent pas plus qu'elles ne les intéressent, ce qui

1 Dans le passé, plusieurs rapports américains venant de commissions et de comités ont encouragé l'emploi à temps partiel durant les études. Ce fut le cas, par exemple, du President's Science of Advisory Committee (1973), du Panel on Youth (1974), du National Panel on High School and Adolescent Education (1976), de la Carnegie Commission on Policy Studies in Higher Education (1976). Par contre, la Commission nationale sur l'excellence en éducation, en 1985, exprimait ses doutes *quant à* la sagesse d'encourager les jeunes à mener de front travail et études. Voir: The National Commission on Excellence in Education, ***A Nation at Risk***, Washington D.C., U.S. Department of Education, 1985.

peut les inciter à mieux se préparer à exercer un emploi qui réponde davantage à leurs aspirations. En outre, connaissant quelque peu le marché du travail et grâce au réseau de relations qu'ils auront pu créer, les jeunes pourront peut-être mieux vivre la transition entre l'école et le marché du travail et, qui sait, trouver plus facilement un emploi une fois leurs études terminées[2], évitant ainsi de tomber dans le marasme qui guette souvent les jeunes au sortir de leurs études[3].

En deuxième lieu, le travail rémunéré à temps partiel ***peut être une source importante de socialisation***. Certes, les expériences que vit le jeune dans sa famille, à l'école et avec ses pairs sont des occasions de socialisation. Toutefois, le travail à temps partiel peut offrir des situations privilégiées de socialisation. Le jeune peut y apprendre à mettre en veilleuse des intérêts personnels pour assurer l'atteinte des objectifs de l'entreprise ou de l'organisme pour lequel il travaille, à développer des attitudes de solidarité afin de réaliser les tâches confiées ou encore à prendre conscience du fait que chacun a un rôle à jouer et à assumer au sein d'une équipe de travail[4].

La socialisation revêt aussi un autre aspect: celui de l'insertion des jeunes dans le monde adulte, insertion que la généralisation et la prolongation de la scolarisation contribuent à retarder. La scolarisation obligatoire a été prolongée, sans que la structure scolaire permette pour autant aux jeunes d'assumer des responsabilités avec des adultes et d'entretenir des liens de coopération avec des personnes qui n'appartiennent pas à leur génération. Le travail à temps partiel peut favoriser ce lien des jeunes avec le monde adulte et leur donner cette possibilité d'assumer, à la manière des adultes et avec eux, leur responsabilité personnelle et sociale.

En troisième lieu, ***l'exercice d'un emploi à temps partiel peut développer l'autonomie***. Avoir un emploi peut aider à former le caractère et préparer à la vie adulte. Les jeunes du secondaire aspirent justement à plus d'autonomie

---

2. Plusieurs études, citées en annexe 4, comme celle de Johnston et Rachman (1974), de Meyer et Wise (1982), d'Amico (1983) et de Steinberg et autres (1988), ont contribué à démontrer ce lien que corroborent également les recherches de Trottier, Hardy, Carrier et Bouchard, en ce qui concerne le secteur professionnel au Québec. Voir: Trottier et autres, ***La Transition du système éducatif au monde du travail***, tome 2, ***Les Sortants de la fin du secondaire***, Québec, Université Laval, Rimouski, UQAR, Montréal, UQAM, 1987.

3. Certains projets, en Suède, s'efforcent d'éviter ce marasme en organisant des programmes d'emploi pour les jeunes. Bjorn Jonzon et Lois Rees-Scito Wise, «Donner du travail aux jeunes: une évaluation de la politique suédoise de l'emploi pour les jeunes», dans ***Bit, Revue internationale du travail***, vol. 128, no 5, 1989, pp. 577-585.

4. A cet égard, certains pays comme la Suède vont très loin. Effectivement, contrairement à ce qui se passe ailleurs, la Suède n'a cessé de proclamer son engagement en faveur d'une intégration socioprofessionnelle rapide des jeunes. Faire partie de la population active est considéré comme un droit et un devoir, un peu comme d'autres obligations sociales (le droit de vote, par exemple). ***Bit, Revue internationale du travail***, vol. 128, no 5, 1989, p. 575. A noter que la Suède vient en 3e place, après la Norvège et le Royaume-Uni, pour l'emploi à temps partiel, majoritairement occupé par les jeunes. Arnold Beaudin, ***L'Emploi à temps partiel et les études, une réalité***, Conférence prononcée lors d'une session de perfectionnement des aides pédagogiques individuels, Québec, mai 1990, annexe 1, tableau 6.

et de responsabilité. Or, cette autonomie plus large peut prendre appui sur l'autonomie financière que procure le travail rémunéré. Travailler, c'est gagner de l'argent et pouvoir décider de son utilisation de façon responsable. La plus grande indépendance financière peut être l'occasion d'une prise en charge autonome et responsable. Le pouvoir de décision que cette indépendance financière implique peut favoriser le passage toujours difficile que doivent vivre les jeunes de la dépendance enfantine à l'autonomie adulte.

En quatrième lieu, ***l'emploi rémunéré à temps partiel peut être occasion de valorisation***. Exercer un emploi peut permettre au jeune d'assumer des rôles et des tâches relativement difficiles, que le marché du travail à la fois requiert et récompense. Cette reconnaissance des tâches bien faites et des rôles assumés avec compétence est souvent immédiate, sur le marché du travail. Elle devient alors source de motivation et de valorisation.

Cette valorisation est importante, d'un point de vue éducatif, pour tous les jeunes en quête de leur identité. Mais elle l'est tout particulièrement pour les jeunes qui connaissent des échecs scolaires. Il est en effet fort probable que l'une des premières causes des échecs scolaires soit la dépréciation de soi-même. Pour les «échoués» du système, l'emploi à temps partiel, on le comprendra facilement, peut devenir source d'appréciation et de valorisation de soi. Lorsqu'on leur demande où ils se sentent le plus valorisés, beaucoup de jeunes répondent: au travail, et ce, même s'il s'agit d'un emploi qu'ils ne voudraient pas occuper toute leur vie.

En cinquième lieu, ***exercer un emploi peut même renforcer l'action de l'école***. L'exercice d'un emploi peut effectivement inculquer des attitudes de responsabilité, d'engagement ou de travail soigné que souhaite développer l'école et qui constituent des points d'appui essentiels dans la poursuite des études. L'emploi peut aussi permettre de mettre en pratique ou de transférer des habiletés acquises à l'école: par exemple, les aptitudes à exprimer son opinion, à communiquer, à s'informer en vue d'actions à faire ou à travailler en équipe.

Paradoxalement, l'emploi rémunéré peut aussi devenir pour un jeune l'occasion de développer ou de retrouver un intérêt pour l'école. Un emploi exigeant, pénible et aussi peu valorisant que motivant peut parfois faire saisir au jeune que la poursuite de sa formation scolaire est essentielle. Par contraste, en quelque sorte, le jeune peut retrouver sa motivation pour les études.

2.2 ... mais des inconvénients aussi

Le travail rémunéré peut également comporter des inconvénients. Lors de ses consultations, la Commission de l'enseignement secondaire a aussi discuté avec tous les groupes concernés de ces divers inconvénients possibles. Le Conseil veut rappeler ici cinq inconvénients possibles du point de vue éducatif.

Le premier a trait au fait que ***l'emploi peut entraîner des problèmes de santé physique et mentale***. La chose est d'autant plus probable que les transformations importantes qui accompagnent l'adolescence rendent les jeunes encore plus vulnérables. Étudier signifie, à tout le moins, fréquenter l'école, fournir des efforts de concentration, rendre des devoirs à échéance,

préparer des tests et des examens. Cumuler études et emploi, c'est ajouter à ces obligations de l'école celles du travail, ce qui amène souvent à sacrifier de nécessaires — et souvent formatrices — activités de loisir.

Si les heures de travail sont nombreuses, il y a risque pour la santé physique et mentale: maux de tête, fatigue, irritabilité, sentiment d'impuissance, qui peuvent également entraîner des carences au regard du développement personnel. Si, aux heures nombreuses, s'ajoutent un environnement de travail malsain, des tâches ennuyeuses ou une supervision autocratique laissant peu d'initiative, la santé peut en être encore plus affectée. Or, on le sait, de telles conditions de travail sont souvent liées aux tâches confiées aux jeunes. À la limite, il peut même y avoir risque de compromettre l'évolution normale vers l'âge adulte. Le développement de la personne du jeune est ici en cause.

L'emploi à temps partiel peut même développer des attitudes réductrices à l'égard du travail: tel est le deuxième inconvénient possible. Gagner le plus d'argent possible devient alors le sens même du travail: l'argent valorise, fait paraître adulte, ouvre l'accès à la consommation, permet de satisfaire rapidement ses besoins. Comme les tâches confiées aux jeunes sont parfois insignifiantes et sans occasion d'apprentissage, le seul sens que prend le travail devient alors le salaire qu'il procure. Ne pouvant découvrir le sens profond du travail, le jeune n'apprend pas à y voir sa dimension d'accomplissement personnel et d'insertion sociale. Il n'en retient que sa valeur monétaire.

Travailler prématurément dans un tel contexte peut inciter à adopter des attitudes et des comportements qui vont à l'encontre d'une authentique éducation: par exemple, tolérance à l'égard de pratiques malhonnêtes, gestes douteux pour augmenter la paye, vol de l'employeur. Loin d'être un lieu d'apprentissage et de développement, le travail rémunéré à temps partiel devient alors l'occasion d'une certaine dégradation.

Le troisième inconvénient a trait au fait que ***mener de front études et emploi peut amener le jeune à moins s'investir dans sa démarche scolaire***. Occuper un emploi réduit nécessairement le temps qu'on pourrait consacrer à l'étude. L'absentéisme est aussi plus fréquent, parce que le jeune éprouve de fait à l'occasion une grande fatigue. De plus, lorsque la fatigue s'accumule, elle réduit la capacité de concentration. Porté également à considérer le travail scolaire de façon utilitaire et même à concevoir sa note comme un salaire, le jeune fausse alors le sens de son cheminement scolaire. Et moins il s'engage dans ses apprentissages scolaires, moins il est motivé pour le faire. Aussi, la qualité de sa formation risque-t-elle d'en souffrir sérieusement.

Cette baisse de qualité peut prendre différentes formes. Elle peut d'abord revêtir l'aspect d'une diminution du rendement scolaire: les notes obtenues sont moins élevées que précédemment. Autre forme plus grave: l'échec dans certaines matières, particulièrement dans celles où l'on accuse des faiblesses et qui demandent en conséquence plus d'efforts pour parvenir à la réussite. Le pire des effets: l'abandon de l'école. «Le goût d'aller travailler» est pour beaucoup de décrocheurs et décrocheuses la principale raison d'abandonner

les études[5], ce goût étant de toute évidence lié au désir de satisfaire immédiatement des besoins que la société de consommation fait apparaître comme essentiels. Les jeunes reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes que, une fois emportés par la roue de la consommation, ils sont entraînés dans la satisfaction de nouveaux besoins devenus tout aussi importants, exigeant à leur tour qu'ils travaillent encore davantage pour disposer de plus d'argent. Il devient difficile de réduire son indépendance financière et la satisfaction de ses besoins, une fois qu'on y a goûté: le risque est alors grand de quitter l'école sans une formation de base de qualité et sans qualification professionnelle.

Conséquemment, ***l'élève qui travaille peut en arriver à réduire ses attentes professionnelles***: voilà un quatrième inconvénient possible. Il est assez fréquent de voir un jeune qui occupe un emploi éviter les cours les plus exigeants et prendre les options les plus faciles. On constate alors que son rendement scolaire est nettement inférieur à ce qu'il aurait pu être si le jeune s'était davantage engagé dans ses études. Il risque de ne pas être admis dans la branche désirée au cégep et à l'université. Ses aspirations professionnelles diminuent[6].

Il arrive même que ces aspirations professionnelles diminuent au point où un jeune qui aura même poursuivi ses études jusqu'au cégep sortira du système sans qualification. La chose est d'autant plus dommageable que nous sommes à une époque où l'évolution de la société en général et la mutation économique en particulier demandent des personnes les plus qualifiées possible. L'absence de qualification, c'est un fait connu, expose au chômage non seulement durant la jeunesse, mais aussi tout au long de la vie active.

Le cinquième inconvénient se rattache à ***la baisse des exigences scolaires***, ce qui affecte d'autant la qualité de la formation. Les jeunes qui ont travaillé pendant la fin de semaine, tout en se donnant quelques moments de loisirs avec leurs amis, sont fatigués le lundi matin ou sont tout simplement absents. Il est en outre difficile de retenir l'attention des jeunes aux dernières périodes de classe, les jeudis et vendredis: plusieurs travaillent ces soirs-là, se montrent moins actifs et moins concentrés aux dernières heures de classe ou partent tout simplement avant la fin des cours.

Les enseignantes et enseignants trouvent alors difficile d'avancer dans leur matière à ces heures «indues». Ils sont également poussés à donner des travaux

5 47 % des décrocheurs et décrocheuses donnent comme motif d'abandon «le goût d'aller travailler». MEQ, ***L'École... facile d'en sortir, mais difficile d'y revenir***, Québec, 1991, p. 40.

6 Plusieurs recherches, telle celle de Meyer et Wise, citée en annexe, ont montré que, généralement, les élèves qui travaillent plus de 20 heures par semaine au secondaire sont les plus susceptibles de cesser leurs études une fois leur secondaire terminé. Jocelyn Lapointe, ***op. cit.***, p. 57.

moins nombreux, moins longs et moins complexes, à repousser les dates de remise des travaux et, somme toute, à baisser leurs exigences. Constatant le désintérêt de plusieurs élèves, les enseignantes et enseignants sont eux-mêmes affectés dans leur motivation[7].

2.3 Une vigilance qui s'impose

Ni les avantages ni les inconvénients ne possèdent un caractère automatique. Un discernement et une vigilance de la famille, de l'école et des jeunes eux-mêmes s'imposent. Avant d'y revenir au cours du chapitre suivant, le Conseil tient d'abord à dénoncer trois jugements d'allure déterministe assez couramment entendus.

D'abord, le travail rémunéré à temps partiel ne développe pas nécessairement l'autonomie et la responsabilité. Occuper un emploi à temps partiel n'offre pas nécessairement et n'est pas pour tous les jeunes une occasion de devenir plus autonome et plus responsable. Se voir confier des tâches est une chose; les exercer de façon autonome et les assumer de façon responsable, c'est autre chose. Encore faut-il que les tâches confiées permettent la décision, l'initiative ou la prise en charge. Il faut plutôt constater que ces tâches offrent assez souvent peu d'occasion de développement de l'autonomie et de la responsabilité: les jeunes n'y ont aucunement à planifier leur travail; ils y ont peu de marge de manoeuvre, et ils y sont plus exécutants que créateurs.

N'est-ce pas donner à l'emploi une vertu exagérée que d'affirmer qu'un jeune y trouve généralement pour ne pas dire automatiquement, plus qu'à l'école, la possibilité de développer son autonomie et sa responsabilité personnelles[8]? S'il est vrai que l'emploi à temps partiel offre des occasions d'acquérir une plus grande confiance en soi et de prendre certaines décisions, le travail scolaire le peut aussi; si le jeune peut apprendre au travail à devenir quelqu'un sur qui l'on peut compter, il peut aussi l'apprendre à l'école. Mais, on le verra plus loin, il y a là de véritables défis pour l'école. Quoi qu'il en soit, le travail rémunéré à temps partiel n'a rien de magique: il ne développe pas automatiquement l'autonomie et la responsabilité.

Également, le travail rémunéré à temps partiel ne contribue pas nécessairement à développer la maturité. Il est d'opinion courante que le marché du travail est formateur et fait cheminer vers la maturité, parce qu'il met en contact avec la «dure réalité» de la «vraie vie». Certes, un tel contact peut aider à cheminer vers plus de maturité, à la condition cependant qu'il soit progressif,

---

7 Selon la recherche menée par Linda McNeil, le travail à temps partiel serait un des facteurs, avec le manque de soutien administratif et l'apathie des étudiants, qui aurait incité les enseignants à exiger moins d'eux-mêmes et moins de leurs élèves. Cette réduction à laquelle ils se sont vus contraints aurait été un facteur de démobilisation chez les enseignants et, en retour, un message très clair aux élèves que très peu de choses significatives vont se passer à l'école. Jocelyn Laponne, ***op. cit.***, p.44, citant Linda McNeil, ***op. cit.***, p.11.

8 Selon Greenberger et Steinberg, la responsabilité personnelle s'exprime dans la capacité de se diriger soi-même, de prendre des décisions et des initiatives, ainsi que par l'acquisition de bonnes habitudes de travail. Greenberger et Steinberg, ***op. cit.***, pp.94-100.

adapté aux forces du jeune et vécu avec le soutien des milieux familial et scolaire et même du milieu du travail. Faire vivre prématurément à un jeune des rôles et des responsabilités d'adultes n'accélère pas nécessairement son cheminement vers la maturité et peut au contraire retarder sa croissance psychologique normale. Les habiletés dont a besoin le jeune pour affronter la dure réalité requièrent du temps pour émerger et mûrir. À le faire jouer avant le temps des rôles d'adultes, on peut développer chez lui une pseudo-maturité: il pourra même manquer d'acquérir graduellement l'équipement et les outils nécessaires à l'exercice compétent de ses rôles futurs de travailleur, de parent ou de citoyen.

Le développement de la maturité exige que le jeune apprenne à se connaître et à forger son identité, par l'entremise d'une expérimentation variée et d'une interaction profonde. Or, les emplois qu'il occupe n'offrent pas toujours, loin de là, une variété d'expériences et les relations interpersonnelles qu'il peut vivre sont souvent superficielles. Par ailleurs, travailler une quinzaine d'heures par semaine, tout en assumant ses études, laisse trop peu de place au jeune pour tirer parti d'autres expériences riches et variées ou d'autres relations interpersonnelles plus profondes, comme celles qui se rattachent à des activités culturelles et sportives ou au bénévolat social ou encore à des échanges amicaux. Le travail rémunéré peut contribuer au développement de la maturité à certaines conditions: ce qui est certain, c'est qu'il ne le fait pas nécessairement.

Enfin, le travail rémunéré n'est pas non plus une cause automatique de difficultés scolaires. C'est aussi une opinion courante que le cumul des études et de l'emploi entraîne de soi le désintéressement, l'échec et même l'abandon scolaire. On ne peut nier qu'environ deux jeunes décrocheurs sur cinq exerçaient un emploi; on ne peut nier non plus que, parmi les jeunes décrocheurs qui exerçaient un emploi, deux sur trois travaillaient plus de 15 heures par semaine. Mais encore ici, il n'y a pas de lien automatique à établir entre le travail rémunéré et l'abandon scolaire. Les causes réelles de décrochage, même parmi ceux qui exercent un emploi, sont nombreuses: par exemple, échecs scolaires, manque d'intérêt et de motivation pour les études, problèmes familiaux, nécessité de subvenir à ses besoins ou encore désir de valorisation et d'accomplissement personnel. Dans bien des cas, l'exercice d'un emploi serait moins la cause de l'abandon que le symptôme d'un malaise plus ou moins profond vécu par le jeune[9]. Il est certain que le jeune qui vit ce malaise aura le goût d'aller travailler[10]. Il est également fort probable que l'exercice intensif d'un emploi empêche l'élève d'accorder à l'étude le temps et l'intérêt nécessaires à la réussite scolaire.

9 Selon Hotchkiss (1980), Gade et Peterson (1980), Berryman (1982), D'Amico (1984), Green et Jacquess (1987), Barton (1989), le travail à temps partiel n'aurait pas tellement d'effets néfastes sur le rendement scolaire, ce que d'autres auteurs contestent. Parsons (1977), Schill et autres (1985), Greenberger et Steinberg (1986), Steinberg et autres (1986 et 1988), Wirtz et autres (1987). Voir: Jocelyn Lapointe, ***op. cit.***, p. 29.

10 MEQ, ***L'École... facile d'en sortir [...]***, p. 42.

Mais il se peut fort bien qu'un jeune n'eût pas accordé plus de temps à ses études, même s'il n'avait pas exercé d'emploi: des enquêtes révèlent que ceux et celles qui n'exercent pas d'emploi consacrent à peine un peu plus de temps à leurs études[11]. À considérer en outre les pourcentages obtenus dans les matières de base par les élèves qui exercent un emploi et ceux qui n'en exercent pas, les différences sont faibles, à moins qu'il ne s'agisse des catégories supérieure et inférieure ou les écarts sont plus grands. Ce serait donc parmi les élèves qui obtiennent le meilleur rendement scolaire — 85 % et plus — et parmi ceux qui ont des résultats faibles — 59 % et moins — , que l'incidence du travail à temps partiel se ferait principalement sentir. Par ailleurs, à la condition de rester à l'intérieur de certaines limites — par exemple, quinze heures par semaine et jamais la nuit — , le travail à temps partiel peut ne pas nuire aux études et même, dans certains cas, aider à maintenir la motivation pour les études et contribuer ainsi au rendement scolaire[12].

* *
*

Le travail rémunéré n'est pas de soi éducatif, il ne constitue pas davantage une entrave automatique à la réussite scolaire. Une vigilance et un discernement éducatifs s'imposent à tous et à toutes: personnel scolaire, famille et jeunes eux-mêmes. Il faut donc apprendre à discerner les avantages et les inconvénients du travail rémunéré et avoir le courage d'assurer une vigilance et de faire des choix en conséquence. Car aucun jeune ne peut aujourd'hui se permettre de sacrifier sa réussite éducative.

11 Voir, par exemple: Nicole Champagne, ***op. cit.***, p.157. Selon les données recueillies par le Conseil, il ne semble pas y avoir de différence significative dans le temps consacré aux études, que l'élève exerce ou non un emploi.

12 Consulter Nicole Champagne, ***op. cit.***, pp. 108, 116, 128.

CHAPITRE 3:

LES CONDITIONS SELON LESQUELLES PEUVENT ÊTRE CONJUGUÉS TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le travail rémunéré à temps partiel existe chez les jeunes. C'est devenu un fait de société qu'on ne peut ni ignorer ni tout simplement interdire par une loi. Le Conseil prend acte de ce fait, tout en maintenant que la priorité à accorder aux études et à la réussite éducative des jeunes ne doit jamais en faire les frais. C'est dire qu'il est important, toujours dans la perspective d'une vigilance et d'un accompagnement éducatif, que toutes les personnes concernées soient conscientes des conditions selon lesquelles peuvent être conjugués travail rémunéré, études et réussite éducative. Chacune de ces conditions est à la fois essentielle en elle-même et en interaction avec les autres. Il importe de veiller à l'actualisation de l'ensemble de ces conditions, si l'on souhaite se situer dans une dynamique éducative favorable et dans une logique de réussite éducative.

Le présent chapitre expose ces conditions en autant de sections. La ***première*** a trait au travail rémunéré qui doit avoir un minimum de portée éducative et être limité dans le temps. La ***deuxième*** concerne le jeune lui-même, qui devrait être engagé dans une dynamique de développement personnel. La ***troisième*** se rapporte à la famille et à son rôle d'accompagnement. La ***quatrième*** en appelle à une école qui sache stimuler et motiver.

3.1 Un travail rémunéré à portée éducative et limité dans le temps

La première condition pour que soient conjugués travail rémunéré, études et réussite éducative a trait au travail lui-même. Non seulement l'encadrement de ce travail est-il nécessaire afin qu'il demeure à l'intérieur de certaines limites, mais encore importe-t-il qu'il ait un minimum de portée éducative.

Un travail à portée éducative, d'abord. Le premier critère à considérer concerne la contribution du travail rémunéré au développement personnel. Le travail aide-t-il au développement de l'autonomie et de la responsabilité personnelles? En ce sens, il lui faudra en quelque manière cultiver ces aspects essentiels du développement personnel, dans une société en mutation: la confiance en soi qui fonde la capacité de prendre des décisions; la faculté de s'adapter, de façon compétente, à des situations variées; une bonne connaissance de ses forces et de ses faiblesses.

Le deuxième critère a trait à l'intégration sociale. Le travail contribue-t-il à développer la responsabilité sociale? Est-il pour le jeune l'occasion d'éprouver un sentiment d'utilité sociale? Est-il un lieu d'exercice de quelques compétences reconnues socialement? Permet-il au jeune de développer des stratégies interpersonnelles? Est-il occasion de contacts significatifs avec des adultes?

Un travail limité dans le temps, également. Aussi éducatif que puisse être l'emploi, il ne doit pas nier l'existence d'autres activités essentielles au développement du jeune. La première de celles-ci réside dans les études elles-mêmes: aucun travail à temps partiel ne devrait empêcher le cheminement de scolarisation et de qualification du jeune. Les études et la réussite éducative demeurent en effet la priorité des priorités pour un jeune, de qui la société exigera demain qu'il possède une solide formation générale et une sérieuse qualification professionnelle. Qui plus est, le jeune a aussi besoin, pour son développement, d'activités sportives, de loisirs culturels et d'échanges amicaux: il serait anormal, d'un point de vue éducatif, que de telles activités soient inexistantes.

Aussi, est-il fortement souhaitable que le temps consacré à l'emploi respecte certaines limites. La première limite s'exprime dans le seuil de quinze heures de travail par semaine qui, selon les études et l'observation courante, constitue le maximum de temps qu'un élève devrait consacrer à son emploi à temps partiel; au-delà, il paraît de plus en plus difficile de conjuguer travail rémunéré et réussite éducative. Travailler un trop grand nombre d'heures empêche de toute évidence de réserver aux études le temps et l'intérêt qui leur sont nécessaires, en plus de provoquer l'accumulation de la fatigue physique et psychique. Pour les mêmes raisons, il semble préférable qu'un emploi soit exercé au cours de la fin de semaine, plutôt que le soir durant les jours de classe. L'idéal est en tous cas que le travail de soirée soit le plus possible réduit en semaine. Enfin, cela tombe sous le sens, il ne devrait jamais être exigé qu'un jeune exerce un emploi de nuit[1].

3.2 Un jeune engagé dans une dynamique de développement

La deuxième condition pour que soient conjugués travail rémunéré et réussite éducative relève du jeune lui-même. Si, d'une manière ou d'une autre, le jeune n'est pas suffisamment engagé dans son propre développement personnel, on risque de ne pas se situer dans une dynamique éducative gagnante. Trois types de fermeture sur soi, s'opposant à une logique de développement, peuvent apparaître comme autant d'effets pervers du travail rémunéré.

Le premier effet pervers réside dans la fermeture sur l'instant présent. Le jeune peut alors se contenter de vivre dans le présent et de n'être centré que sur les satisfactions immédiates — aussi bien matérielles que psychologiques — que lui procure son travail. De fait, un jeune qui mobilise l'essentiel de son énergie dans l'exercice d'un emploi et lui consacre une grande partie de son temps risque de ne plus entretenir de rêves d'avenir mobilisateurs[2].

Or, parce que le jeune vit en profondeur une période de transformations importantes qui l'acheminent vers sa propre identité, il lui faut ***intégrer sa vie dans l'instant présent et ses rêves d'avenir***. Et ces rêves d'avenir, sans toujours se préciser en projets précis au moment de l'adolescence, sont mobilisateurs; ils le situent dans une dynamique de développement dont le cheminement de scolarisation et de qualification doit demeurer un atout majeur.

Le deuxième effet pervers d'un travail rémunéré trop accaparant a trait au rétrécissement de l'univers culturel du jeune. La période qui correspond aux études secondaires est précisément caractérisée par cette ouverture à un large éventail de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Cette gamme riche et diversifiée d'apprentissages prend d'ailleurs tout son sens en lien avec les transformations intérieures que vit le jeune et surtout en rapport avec la dynamique de développement qui doit le caractériser.

---

1. La législation sans doute nécessaire à cet égard relève d'un ministère autre que le ministère de l'Éducation.

2. La façon dont les individus exploitent leurs ressources personnelles est directement fonction des buts qu'ils se donnent. Voir, à ce sujet, Anthony Robbins, ***Pouvoir illimité***, Paris, Robert Laffont, 1989.

À l'opposé, le jeune doit pouvoir ***vivre une vaste exploration culturelle et sociale***. Découvrir des choses nouvelles et s'ouvrir à des univers de connaissances et d'habiletés devraient être, dans toute la mesure du possible, son pain quotidien. Le curriculum du secondaire est, en principe du moins, construit sur ce postulat d'ouverture culturelle et sociale. Mais les activités parascolaires, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, sont, elles aussi, conçues dans cette perspective[5]. L'exploration est ici un autre aspect de la dynamique de développement essentielle à un jeune en quête de son identité.

Le troisième effet pervers concerne la fermeture sur des apprentissages minimaux. Happé par son travail rémunéré, le jeune risque de se contenter de l'acquisition des connaissances qui lui permettent de survivre dans le système scolaire. Or, la pauvreté de la formation de base n'ouvre pas très larges les portes de l'avenir, particulièrement dans une société en mutation qui requiert la plus sérieuse intégration des savoirs possible[6].

Le jeune n'a vraiment pas le choix: il lui faut ***se donner les outils fondamentaux d'un développement personnel continu et d'une intégration socioprofessionnelle dynamique***. Ce sont, par exemple, les outils de son autonomie et de sa responsabilité, de ses points de repère culturels, de ses méthodes et démarches systématiques ou de ses habiletés fondamentales à observer, analyser et synthétiser. Le travail rémunéré peut y contribuer, selon une part non négligeable. Mais les apprentissages scolaires s'avèrent ici incontournables et même tout à fait essentiels, et encore plus lorsqu'il s'agit de se donner une qualification professionnelle. Un jeune engagé dans une dynamique de développement doit refuser cette fermeture sur des apprentissages minimaux, tout autant que les fermetures sur l'instant présent et sur un univers culturel restreint.

3.3 Un milieu familial qui accompagne

Accompagner le jeune n'est pas chose aisée pour la famille. C'est en effet l'âge où précisément le jeune redéfinit ses relations avec les parents, cherche à se distancier de sa famille et trouve dans le groupe d'amis des points d'appui pour sa quête d'identité. Pourtant, le milieu familial quel qu'il soit demeure primordial et sa tâche essentielle demeure celle de l'accompagnement.

Accompagnement du jeune dans son cheminement scolaire, d'abord. Le milieu familial qui accompagne est avant tout un milieu qui donne aux études l'importance qu'elles méritent et qui sait rappeler leur pertinence, en tant que moyen de réalisation personnelle et d'intégration socioprofessionnelle. Cette valorisation des études se vit au quotidien, autant d'ailleurs dans les attitudes et les comportements des parents que dans leurs conseils. Le jeune sait si l'on accorde de l'importance à son cheminement de scolarisation et si l'on s'intéresse vraiment à ses travaux scolaires.

---

5 CSE, ***Les Activités parascolaires à l'école secondaire: un atout pour l'éducation***, Québec, 1988.

6 CSE, ***L'intégration des savoirs [...]***, p. 13.

Au mieux, les parents proposent au jeune des défis qu'il lui est possible de relever. Ils s'efforcent de comprendre d'abord son point de vue avant de le critiquer, ils tentent de maintenir le dialogue, malgré les difficultés à surmonter, ils renforcent les comportements du jeune qu'ils jugent souhaitables, avant de le blâmer pour ses mauvais coups, ils l'encouragent à s'engager dans une dynamique de développement, plutôt qu'à se concentrer sur ses échecs.

Accompagnement du jeune dans le choix et l'exercice d'un travail rémunéré, également. Au moment même où le jeune est appelé à décider s'il travaillera ou non, le milieu familial doit l'accompagner, en indiquant déjà les exigences qu'il entend maintenir du point de vue scolaire et en fixant les limites et les balises d'un tel travail. Et c'est tout au long de l'exercice de cet emploi qu'il lui faut être vigilant et maintenir le meilleur dialogue possible.

Plus profondément, cet accompagnement de la famille se situe même au niveau des valeurs par rapport auxquelles il importe de se situer. Il y a les valeurs éducatives qui peuvent être liées au travail rémunéré et les valeurs éducatives irremplaçables rattachées au cheminement de scolarisation et de qualification, certes. Mais il y a également la nécessaire réflexion à mener — ici, le discours des parents peut être contredit par leur propre comportement — sur les valeurs sous-jacentes à la société de consommation. À cet égard, la fibre éthique dont témoigne la famille par son comportement et son discours revêt ici une importance primordiale. C'est à ce niveau de profondeur que s'amorce le véritable accompagnement de la famille et son apport primordial à une dynamique favorable à la réussite éducative.

3.4 Un milieu scolaire qui motive et stimule

Le milieu scolaire doit être motivant et stimulant pour tous les jeunes. Mais il se doit de l'être tout particulièrement pour ceux et celles qui pourraient être tentés sinon de l'abandonner, du moins de le négliger, au profit d'un travail rémunéré. Le travail rémunéré peut en effet ressembler à un chant des sirènes — avec tout ce que ce chant comporte d'illusions — , auquel il peut être difficile de résister pour un jeune. Le milieu scolaire n'a donc pas le choix : il lui faut redevenir un milieu qui motive et stimule le jeune et qui l'incite à s'engager à fond dans une dynamique de développement personnel.

C'est d'abord en proposant ***des défis d'apprentissage et de développement significatifs*** que le milieu scolaire peut devenir stimulant. Le jeune est, par définition, tourné vers l'exploration de l'univers et l'évaluation de ses forces et de ses faiblesses, pour tout dire, sa quête d'identité et d'ouverture sur le monde le situe normalement dans une intense période d'apprentissage et de développement. À cet égard, les défis significatifs que peut lui lancer l'école sont de toute première importance. Le jeune appréciera assez rapidement l'enseignante ou l'enseignant qui aura su lui donner l'occasion d'aller plus loin dans la découverte du monde et de lui-même, à la condition cependant qu'il comprenne un tant soit peu l'utilité et le sens des apprentissages qui lui sont proposés.

C'est d'abord au cœur même de l'apprentissage scolaire et au centre de sa mission d'instruire que l'école doit lancer au jeune ces défis significatifs, qui lui donneront le sentiment d'apprendre pour de vrai et d'être engagé dans une dynamique de développement. Mais c'est également par ses activités

parascolaires que l'école peut apparaître comme «un milieu de vie stimulant»: le jeune peut en effet y vivre des expériences variées, y approfondir des compétences et y développer des connaissances et des habiletés nouvelles.

C'est également par l'entremise d'***une pédagogie de l'accueil et de l'entraînement*** que l'école peut devenir un milieu motivant et stimulant[5]. Une telle pédagogie mise d'abord sur le besoin d'apprendre et de se développer du jeune; mais elle s'appuie aussi sur les savoirs initiaux du jeune ou sur ses acquis culturels. Elle lui propose le plaisir de la difficulté vaincue et surtout le plaisir de se vaincre lui-même en triomphant de l'obstacle.

C'est également une pédagogie de l'entraînement, qui considère le jeune comme un être actif, encourageant certes ses questions et suscitant sa pensée critique, mais favorisant également sa production et son expression. C'est donc, pour autant, une pédagogie qui favorise l'affirmation de soi et l'engagement personnel. Elle entraîne en ce sens qu'elle soutient et accompagne l'apprentissage actif et la production méthodique du jeune; elle entraîne également en ce sens qu'elle emmène, du même coup, le jeune dans une dynamique de développement personnel.

C'est aussi par ***un curriculum concret qui fait sens pour le jeune*** que le milieu scolaire sera motivant et stimulant. Un tel curriculum — celui qui est effectivement vécu à l'école — sera fondé sur le caractère professionnel de l'acte d'enseigner, car il requiert l'exercice de la responsabilité enseignante. Il exigera, pour autant, une souplesse organisationnelle qui laisse place à l'initiative, qui favorise l'exploration de stratégies d'apprentissage engageantes pour les jeunes et qui permet l'insistance sur des contenus à la fois importants et intéressants pour les jeunes.

Ce curriculum concret devra, pour avoir du sens pour les jeunes, respecter la diversité des cheminements et l'hétérogénéité des démarches; il devra pour autant permettre à chaque jeune de vivre le plus possible à sa manière l'exploration de l'univers culturel et la dynamique de son développement personnel. Un tel curriculum s'appliquera également à rendre les apprentissages signifiants, en les reliant aux questions et à l'expérience des jeunes et en montrant leur application possible et leur valeur durable pour toute la vie. À ces conditions, il pourra contribuer à faire de l'école un milieu motivant et stimulant[6].

---

5. CSE, ***Les Activités parascolaires[...]***, p. 24.
6. CSE, ***L'Intégration des savoirs [...]***, pp. 55-57 et ***Une Pédagogie pour demain à l'école primaire***, pp. 55-56.
7. CSE, ***La Qualité de l'éducation: un enjeu pour chaque établissement***, Québec, 1987, pp. 23-24; et Arthur Marsolais, ***Le Curriculum et les exigences de la qualité de l'éducation***, Québec, CSE, 1987, pp. 91-99.

Il n'appartient pas qu'au jeune de faire que son travail rémunéré se conjugue avec la réussite éducative. Les rôles de la famille et de l'école pour y parvenir sont majeurs. L'un doit fournir un accompagnement continu et l'autre, un milieu motivant et stimulant. Le travail rémunéré lui-même doit avoir un minimum de portée éducative et s'exercer à l'intérieur de certaines limites.

C'est dans cet esprit que le Conseil

1. **invite le ministre de l'Éducation à rappeler *la prépondérance et la priorité qui doivent être accordées aux études* par les jeunes et *la nécessité d'une vigilance* de tous et toutes à cet égard, *particulièrement dans le contexte où les jeunes cumulent un travail rémunéré et leurs études*;**

2. **incite le ministre de l'Éducation à saisir ses collègues du cabinet des *impacts négatifs du travail rémunéré* des jeunes sur leurs études, *lorsque ce travail est aliénant ou occupe un trop grand nombre d'heures* dans la semaine ou encore lorsqu'il se fait *à des heures indues* et recommande au ministre d'élaborer avec ses collègues des *mesures propres à limiter ces inconvénients*;**

3. **invite le ministre de l'Éducation à *rappeler aux employeurs la responsabilité éducative et sociale* qu'ils ont à l'égard des jeunes qu'ils emploient et leur *devoir de confier aux jeunes des tâches à leur mesure* et *qui respectent certaines limites dans le temps*;**

4. **recommande au ministre de l'Éducation de rappeler aux jeunes que le travail rémunéré ne doit jamais les empêcher de *s'engager à fond dans un cheminement de scolarisation et de qualification*, essentiel à la *dynamique de leur développement personnel*;**

5. **recommande au ministre de l'Éducation de rappeler aux parents leur rôle essentiel d'*accompagnement du jeune dans son cheminement scolaire* et *dans le choix et l'exercice du travail rémunéré*;**

6. **recommande au ministre de l'Éducation d'inviter chaque école *à se donner un portrait de la situation* du travail rémunéré des jeunes et à *favoriser des échanges entre jeunes et intervenants scolaires*, sur les avantages et les inconvénients éducatifs du travail rémunéré et sur les moyens de concilier l'emploi à temps partiel et la réussite scolaire;**

7. **recommande au ministre de l'Éducation d'encourager les écoles *à repenser l'ensemble de leurs activités scolaires* de façon à ce *qu'elles contribuent à créer un milieu éducatif motivant et stimulant* pour les jeunes et de les soutenir en ce sens.**

CHAPITRE 4:

LES DÉFIS PARTICULIERS DE L'ÉCOLE DANS LE CONTEXTE DU CUMUL DES ÉTUDES ET DE L'EMPLOI

L'emploi rémunéré à temps partiel, selon toute vraisemblance, n'est pas à la veille de disparaître chez les jeunes. L'école ne peut faire l'autruche: il y a là un fait de société avec lequel il lui faut composer, dans le respect de sa mission propre. Cela constitue pour elle de nouveaux défis particuliers qu'il lui importe de relever, si elle entend assumer pleinement son rôle dans le contexte d'un cumul des études et de l'emploi. Ces défis se présentent tous comme une forme ou l'autre de la vigilance et de l'accompagnement éducatif auxquels l'école est ici conviée.

Le présent chapitre explicite cinq défis majeurs pour l'école, qui constituent autant de sections. La ***première*** section rappelle à l'école sa tâche fondamentale de soutenir et de valoriser les jeunes dans leur cheminement scolaire, spécialement dans un contexte de cumul des études et de l'emploi. La ***deuxième*** souligne que maintenir des exigences élevées constitue l'un de ses plus importants défis. La ***troisième*** montre l'opportunité, pour elle, de cultiver le sentiment que réussir ses études est important et primordial pour le jeune. La ***quatrième*** fait voir qu'elle peut également inciter certains jeunes à restreindre le temps consacré à l'emploi. La ***cinquième*** l'invite, dans toute la mesure du possible, à tirer parti du travail rémunéré.

4.1 Soutenir et valoriser les jeunes dans leur cheminement scolaire

Soutenir et valoriser les jeunes dans leur cheminement et leur développement: voilà bien deux tâches fondamentales de l'école qui ne sont pas nouvelles. Mais leur pertinence et leur urgence apparaissent avec encore plus d'acuité dans le contexte du cumul des études et de l'emploi.

Soutenir les jeunes, d'abord. Si l'on souhaite que les jeunes ne soient pas tentés, assez tôt au secondaire, de se désengager de leurs études et même de les abandonner, parfois au profit d'un emploi aussi insignifiant que précaire, c'est alors dès le primaire qu'il importe d'amorcer un soutien éducatif. Il faut intervenir précocement, aussitôt que se manifestent les premiers signes de difficultés d'apprentissage et que s'annoncent les premiers retards scolaires. Plus le retard pris au primaire est important, plus la probabilité d'abandon au secondaire est grande.

Environ 50 % des décrocheurs prennent du retard durant leurs études primaires et, généralement, en accumulent ultérieurement pendant leur séjour à l'école secondaire[1]. Ce taux élevé d'abandons parmi ceux et celles qui ont pris du retard au primaire laisse entendre que la cause de leur abandon est moins le fait d'occuper éventuellement un emploi, que de continuer à éprouver des difficultés d'apprentissage au secondaire, de connaître des échecs répétés et peut-être de chercher précisément dans un emploi à temps partiel le succès et la valorisation qu'ils ne connaissent pas à l'école. Quoi qu'il en soit, il faut à nouveau insister sur la nécessité de mettre en place, et ce, dès le primaire, des équipes multidisciplinaires de soutien — personnel enseignant, psychologues, travailleurs sociaux — , travaillant le plus possible de concert avec les familles concernées[2].

1 MEQ, ***La Réussite scolaire et la question de l'abandon des études***, Québec, 1991, p.11.

2 CSE, ***Les Cheminements particuliers de formation au secondaire: faire droit à la différence***, Québec, 1989, pp. 58-59.

La présence de telles équipes au secondaire s'avère particulièrement pertinente. L'aide qu'elle apporte est d'autant plus efficace qu'elle s'exerce à la fois auprès de la famille et du jeune dont on cherche à mieux connaître l'expérience de vie. D'autres mesures, telles que les ateliers de motivation, les temps de récupération et les cheminements particuliers temporaires et continus, sont importantes, mais doivent être périodiquement évaluées et ajustées. Une école dont le soutien est fort n'empêchera peut-être pas le jeune d'exercer un emploi à temps partiel, mais elle pourra mieux prévenir l'échec et l'abandon scolaires auxquels il peut conduire et elle pourra même aider à concilier emploi à temps partiel et réussite éducative.

Valoriser les jeunes, également. L'école sera, aux yeux du jeune, un lieu où il est valorisé, s'il a d'abord le sentiment d'y apprendre des choses pour de vrai, d'y progresser et de s'y développer. Cela implique que les agents éducatifs de l'école s'intéressent à chacun et chacune, y compris à celui ou celle qui apprend plus lentement ou éprouve quelque difficulté. Cela implique qu'ils soient aussi centrés sur l'apprentissage et le développement de chaque jeune, qu'ils l'aident à prendre conscience de ses progrès et qu'ils reconnaissent ces progrès d'une manière ou d'une autre[5].

« Notre grande erreur, disait Marguerite Yourcenar, est d'essayer d'obtenir de chacun en particulier les vertus qu'il n'a pas et de négliger de cultiver celles qu'il possède[6]. » Une telle démarche de valorisation personnelle demande cependant une pédagogie attentive et interactive, une organisation souple et adaptée, un curriculum concret ouvert à la diversité des cheminements. Tout cela n'empêchera pas automatiquement, ici non plus, qu'un jeune choisisse d'exercer un emploi. Mais on sera sûr que lui est d'abord offerte une occasion de se valoriser, au sein de l'école même et dans son propre cheminement scolaire.

4.2 Maintenir des exigences élevées

Les études menées sur le sujet s'accordent sur un point : ***le temps que les élèves accordent à l'étude est généralement réduit***, que l'on exerce ou non un emploi à temps partiel. Selon l'une de ces études, plus d'un tiers des élèves du secondaire consacrent moins d'une heure par jour à l'étude en dehors du temps de classe, et plus les jeunes avancent dans leur cheminement scolaire, moins ils consacrent de temps à l'étude[7]. Une autre étude révèle que plus de la moitié de tous les élèves interrogés — soit 56,4 % — ne consacrent à l'étude et aux travaux scolaires que trois heures ou moins par semaine[8]. Une autre montre encore que le quart des élèves de cinquième secondaire investit moins de deux heures par semaine dans ses études à domicile[9]. Et pourtant,

5. Les bulletins des cycles, à la condition qu'ils soient compréhensibles, peuvent aider les jeunes et leurs parents à prendre conscience des progrès réalisés.
6. Marguerite Yourcenar, ***Mémoires d'Hadrien***, Paris, Gallimard, 1951, cité par André de Peretti, ***Pour une école plurielle***, Paris, Librairie Larousse, 1987, p. 170.
7. Caroline Tard et Claire Bolduc, ***op. cit.***, p. 235.
8. Nicole Champagne, ***op. cit.***, p. 129.
9. Denise Lemyre-Desautels et autres, ***op. cit.***, p. 26. Voir l'annexe 9, tableau 7.

le peu de temps consacré aux études ne semble pas être un facteur important d'échec, ce que confirme une enquête menée auprès de plus de 2 000 élèves, montrant que 66,6 % de ceux-ci réussissaient en n'accordant à leurs études et leurs travaux scolaires que cinq heures ou moins par semaine[8].

Un tel état de choses laisse entendre que les apprentissages proposés requièrent peu d'effort, que ***l'école n'a pas suffisamment d'exigences*** et que les études peuvent se passer d'un engagement profond. Des activités répétitives, peu nombreuses et n'exigeant qu'un investissement limité peuvent expliquer que beaucoup d'élèves réussissent sans consacrer de temps significatif à leurs études et sans s'engager à fond dans leur cheminement scolaire. De là à comprendre que l'école encourage, par ses pratiques, l'exercice d'un travail rémunéré à temps partiel, il n'y a qu'un pas vite franchi par des jeunes qui saisissent que l'école est prête à faire des compromis importants.

L'école doit maintenir un niveau d'exigences élevées. En cela, elle rend service aux jeunes qui auront à s'intégrer dans une société complexe et qui requiert de plus en plus de compétences générales et professionnelles. En cela, elle livre aussi aux jeunes le message éducatif, voire éthique, que la réussite s'obtient au prix de l'effort et de l'engagement et qu'aucun travail rémunéré ne peut compenser le temps qu'il faut mettre à se préparer à exercer adéquatement demain ses rôles de citoyen et de travailleur.

Concrètement, il est important d'exiger des études et des travaux de qualité et en nombre significatif, il est tout aussi important d'exiger de chaque élève un engagement sérieux dans son cheminement scolaire, ce qui n'exclut pas qu'il faille repenser le style, la teneur et le contenu des travaux, afin de les rendre motivants et stimulants et pour que le jeune y ait conscience d'apprendre et de progresser. Ce qui n'exclut pas non plus que l'école indique aux élèves et à leurs parents le temps nécessaire à leurs études et à leurs travaux scolaires.

4.3 Cultiver le sentiment que réussir ses études est important

Il va de soi qu'il ne suffit pas de se montrer plus exigeant. Il faut amener le jeune à consacrer le temps et les efforts nécessaires à ses activités d'apprentissage scolaire. Mais il ne s'y engagera vraiment que s'il est motivé à le faire et, somme toute, que s'il a le sentiment que réussir ses études est important.

Il importe d'abord ***que l'école montre son rôle irremplaçable au regard des défis que le jeune aura à relever demain***. Le jeune doit pouvoir faire le lien entre ces défis d'avenir et les activités d'apprentissage que lui propose l'école. Il doit pouvoir sentir que l'école l'aide à développer des connaissances, des habiletés et des attitudes qui seront requises de lui dans l'exercice de ses rôles de travailleur et de citoyen. C'est donc à la fois en l'aidant à se projeter dans l'avenir, comme personne responsable et membre actif d'une société à venir, et à saisir le plus possible la pertinence de ses apprentissages scolaires actuels, que l'école pourra lui montrer l'importance des études et, pour autant, susciter et maintenir sa motivation.

---

8. Commission scolaire régionale de Chambly, ***op. cit.***, p.14.

Mais, qui plus est, c'est même le caractère essentiel des apprentissages scolaires qui doit être perçu par le jeune. Les défis de la société de demain, dont le présent témoigne à l'évidence, requièrent une scolarisation et une qualification que seule l'école peut garantir. Encore ici, cependant, l'école a la tâche de faire voir au jeune son caractère indispensable. Car elle est pratiquement la seule qui puisse lui permettre de développer à fond les méthodes de travail et les démarches intellectuelles qui seront à la source de ses compétences; elle est aussi pratiquement la seule à l'aider à construire ses savoirs et à acquérir ce nécessaire pouvoir intellectuel qui fonde son autonomie personnelle et sa responsabilité sociale. C'est donc l'une des tâches importantes de l'école de faire en sorte que le jeune accorde vraiment priorité à ses études.

L'école doit être elle-même ***le lieu par excellence de la valorisation de la réussite scolaire***. Le jeune y percevra l'importance des études et la valeur de la réussite scolaire à travers le soin que le personnel enseignant apportera à la préparation des cours, au choix des activités d'apprentissage, aux pratiques d'évaluation formative, au suivi des travaux et au soutien apporté en cas de difficulté. Mais ce qui est en jeu, c'est aussi la disponibilité de tous les intervenants scolaires, leur engagement à l'égard de la réussite éducative de chacun et chacune et leur attention aux cheminements personnels.

L'élève doit pouvoir sentir également que c'est toute l'organisation scolaire et même toute la culture de l'établissement qui sont mises au service de ses activités d'apprentissage et de ses tâches développementales. Dans cet esprit de service, des écoles ont organisé des périodes d'étude ou de travaux scolaires ou repensé la grille-horaire afin de donner le temps au personnel enseignant de corriger les travaux et aux élèves d'assimiler les connaissances et les habiletés nouvelles. Appuyé par l'école, l'élève sera plus porté à consacrer le temps et les efforts nécessaires à la réalisation d'apprentissages pour lesquels, se projetant dans l'avenir, il se sentira motivé.

L'école doit pourtant pouvoir ***compter aussi sur l'appui de la famille et des employeurs***. Mais elle a ici également une tâche de sensibilisation et d'éveil à accomplir. Chaque école aurait en effet avantage à rappeler aux parents qu'elle a besoin de leur soutien pour accomplir sa propre tâche: les parents doivent veiller à ce que leurs jeunes consacrent le temps nécessaire à leurs études; mais, comme on l'a signalé, il leur faut également être vigilants en ce qui a trait à la nature et aux conditions du travail rémunéré de leurs jeunes et leur fournir l'accompagnement dont ils ont besoin.

Les écoles — certaines d'entre elles le font déjà — pourraient aussi sensibiliser les employeurs de leur milieu aux problèmes que pose au cheminement scolaire l'emploi à temps partiel. Elles pourraient les inciter à offrir aux jeunes des conditions de travail qui ne les empêchent pas de consacrer le temps nécessaire à leurs études et de parvenir finalement à la réussite scolaire. Les employeurs pourraient même appuyer l'école — n'est-ce point là une dimension essentielle de leur responsabilité sociale? — dans son effort pour cultiver chez les jeunes le sentiment qu'étudier est important.

4.4 Inciter les jeunes à restreindre le temps consacré à l'emploi

Choisissant le point de vue éducatif, le Conseil propose ici des voies d'incitation plutôt que de contrainte. Cela n'exclut pas que d'autres conseils ou commissions puissent, à partir d'autres points de vue, suggérer pertinemment au gouvernement des mesures contraignantes en matière de contrôle du travail à temps partiel des jeunes. Le Conseil choisit, pour sa part, d'inciter et d'inviter l'ensemble des intervenants à la responsabilisation éducative en la matière.

C'est en ce sens qu'il invite l'école et la famille *à inciter* les jeunes *à restreindre* le temps consacré à l'emploi. Il faut s'ingénier à rappeler aux jeunes ***que le temps consacré à l'emploi ne doit pas empêcher que l'étude et la réussite scolaire demeurent la vraie priorité***. Ainsi, s'il dépasse les quinze heures par semaine et s'effectue aussi principalement en semaine, le travail rémunéré peut être fort dommageable du point de vue éducatif. Tout travail de nuit, on l'a dit, doit être exclu: aucun jeune ni aucune famille ne devraient y consentir.

Il appartient à l'école, en raison même de sa mission éducative, d'inviter certains jeunes qui risquent l'échec scolaire à ***restreindre le nombre d'heures consacrées à leur emploi*** et à travailler préférablement au cours de la fin de semaine. L'école peut aussi aider les jeunes à faire des choix et organiser des séances d'information et de discussion, tant auprès des jeunes qu'auprès de leurs parents, sur les avantages et les inconvénients éducatifs du travail rémunéré à temps partiel, sur la nature et les conditions de ce travail, sur l'accompagnement éducatif de la famille et sur la nécessité d'un cheminement de scolarisation et de qualification réussi dans le contexte de la société d'aujourd'hui et de demain.

4.5 Tirer parti du travail à temps partiel

L'école n'a pas à inciter les jeunes à exercer un emploi à temps partiel. Mais elle peut, de diverses manières, apprendre à tirer parti du travail des jeunes. Elle le fera, évidemment, sous l'angle de sa mission éducative et dans l'optique d'une réussite éducative qui dépasse mais englobe nécessairement la réussite proprement scolaire.

Il est possible, pour l'école, ***d'intégrer certaines expériences de travail des jeunes dans les activités de l'école***. À l'intérieur de certains cours — Éducation économique, Formation personnelle et sociale, Éducation au choix de carrière ou Morale, par exemple — , le personnel enseignant pourrait favoriser les discussions sur le travail rémunéré, notamment sous l'angle de ses liens avec une réussite éducative de qualité. Ce serait en même temps une occasion de réfléchir sur le monde du travail actuel et sur les exigences de la société de demain. Ce serait également le moment d'échanger avec les jeunes sur les avantages et les inconvénients possibles du travail à temps partiel, sur la nature, les conditions et la qualité des emplois offerts, sur les coûts d'un engagement trop intensif dans l'emploi rémunéré, sur le sens même du travail, sur les voies «alternatives» des activités bénévoles et sur leurs attentes socioprofessionnelles. Personnel enseignant et conseillers ou conseillères pourraient aussi aider les jeunes à constituer leur curriculum vitae et à ramasser des pièces justificatives témoignant des expériences réalisées et des habiletés acquises en cours de travail rémunéré.

Bien des questions fort pertinentes pourraient être soulevées avec les jeunes dans les cours ou lors de sessions organisées: des emplois qu'ils occupent ont-ils quelque lien avec leurs futures carrières? trouvent-ils intérêt dans leur travail? y apprennent-ils quelque chose? s'y connaissent-ils mieux? peuvent-ils améliorer leurs conditions de travail? quel temps accordent-ils à leurs loisirs sportifs ou culturels ou à des activités bénévoles d'engagement social? de quelle façon réussissent-ils à conjuguer études et emploi? pourquoi travaillent-ils? quelles valeurs y poursuivent-ils?

Il est aussi souhaitable que l'école ***incite les parents à l'appuyer dans cette tâche*** qui consiste à tirer parti — un parti éducatif — du travail rémunéré des jeunes. Ici comme ailleurs, le partenariat entre l'école et la famille est de mise. Les parents peuvent, eux aussi, discuter des questions soulevées plus haut. Ils peuvent, de concert avec l'école, aider les jeunes à réévaluer périodiquement l'impact de leur travail sur leur démarche éducative.

**
*

En un sens, l'école doit, en cette matière comme en d'autres, exercer sa «fonction thermostatique», qui consiste à réchauffer ou développer certains comportements et certaines attitudes, d'une part, et à en refroidir ou modérer d'autres, d'autre part. Valoriser les jeunes à l'école, maintenir des exigences élevées et tirer parti du travail rémunéré: voilà des attitudes qu'il lui faut réchauffer en son propre sein. Inciter les jeunes à restreindre le temps consacré à l'emploi rémunéré et à se départir de l'illusion que la réussite éducative est facile et même qu'elle n'est pas nécessaire: voilà pour l'école des tâches de refroidissement. Telle est sa manière de «résister» à un phénomène: non pas en le niant ou en l'interdisant, inutilement d'ailleurs, mais en lui assurant la lucidité, la critique et le soutien éducatifs qu'il requiert.

C'est dans cet esprit que le Conseil:

8. rappelle que, particulièrement dans le contexte du cumul des études et de l'emploi, l'école doit assurer au jeune *un soutien éducatif continu et personnalisé*, d'une part, et lui offrir *une occasion de se valoriser dans son propre cheminement de scolarisation et de qualification*, d'autre part;

9. recommande au ministre de l'Éducation d'inciter chaque école à *maintenir un niveau d'exigences élevées*, requérant de la part des jeunes *effort et engagement pour parvenir à une réussite éducative de qualité*;

10. affirme la nécessité pour l'école, si possible avec l'appui des familles et des employeurs de son milieu, de *cultiver le sentiment que réussir ses études est prioritaire* et de faire la preuve, auprès des jeunes, de *son rôle irremplaçable au regard des défis qu'ils auront à relever demain*;

11. recommande que les écoles, en collaboration avec les parents, incitent particulièrement les jeunes qui risquent l'échec scolaire à *restreindre le temps accordé à un emploi rémunéré* et à *consacrer le temps libéré à leurs études*;

12. recommande que les écoles, en recherchant l'appui des parents concernés, tirent *le meilleur parti éducatif possible* du travail rémunéré des jeunes.

CONCLUSION

Le travail rémunéré des jeunes du secondaire est un phénomène massif dont l'école doit d'abord prendre acte. Mais il lui faut certainement aller plus loin et sa tâche se révèle alors, dans le respect de sa mission propre, sous l'aspect de la vigilance et de l'accompagnement éducatif. Tout n'est pas dit sur ce sujet, auquel on ne fait d'ailleurs que commencer à s'intéresser. Études et recherches doivent être poursuivies, pour qu'on puisse se donner un portrait plus exact de la situation, qu'on arrive à mieux discerner les avantages et les inconvénients possibles de ce phénomène et qu'on entrevoie mieux les conditions selon lesquelles peuvent être conjugués travail rémunéré et réussite éducative.

Finalement, il importe aussi de savoir ce qu'il est souhaitable et possible de faire à l'école. Le Conseil a exprimé ici ce souhaitable et ce possible sous les traits de la vigilance et de l'accompagnement éducatif, mais aussi d'une résistance au phénomène qui n'a rien d'une fermeture et qui requiert plutôt, comme on l'a dit, le réchauffement de certaines pratiques éducatives et le refroidissement de certaines attitudes des jeunes. Mais pour accomplir ces tâches, l'école a besoin, par delà le soutien ministériel, de l'appui des parents et même des employeurs du milieu.

C'est dans cet esprit que le Conseil :

1. **invite le ministre de l'Éducation à rappeler *la prépondérance et la priorité qui doivent être accordées aux études* par les jeunes et *la nécessité d'une vigilance* de tous et toutes à cet égard, *particulièrement dans le contexte où les jeunes cumulent un travail rémunéré et leurs études*;**

2. **incite le ministre de l'Éducation à saisir ses collègues du cabinet des *impacts négatifs du travail rémunéré* des jeunes sur leurs études, *lorsque ce travail est aliénant ou occupe un trop grand nombre d'heures* dans la semaine ou encore lorsqu'il se fait *à des heures indues* et recommande au ministre d'élaborer avec ses collègues des *mesures propres à limiter ces inconvénients*;**

3. **invite le ministre de l'Éducation à *rappeler aux employeurs la responsabilité éducative et sociale* qu'ils ont à l'égard des jeunes qu'ils emploient et leur *devoir de confier aux jeunes des tâches à leur mesure* et *qui respectent certaines limites dans le temps*;**

4. **recommande au ministre de l'Éducation de rappeler aux jeunes que le travail rémunéré ne doit jamais les empêcher de *s'engager à fond dans un cheminement de scolarisation et de qualification*, essentiel à la *dynamique de leur développement personnel*;**

5. **recommande au ministre de l'Éducation de rappeler aux parents leur rôle essentiel d'*accompagnement du jeune dans son cheminement scolaire* et *dans le choix et l'exercice du travail rémunéré*;**

6. **recommande au ministre de l'Éducation d'inviter chaque école *à se donner un portrait de la situation* du travail rémunéré des jeunes et à *favoriser des échanges entre jeunes et intervenants scolaires*, sur les avantages et les inconvénients éducatifs du travail rémunéré et sur les moyens de concilier l'emploi à temps partiel et la réussite scolaire;**

7. **recommande au ministre de l'Éducation d'encourager les écoles *à repenser l'ensemble de leurs activités scolaires* de façon à ce *qu'elles contribuent à créer un milieu éducatif motivant et stimulant* pour les jeunes et de les soutenir en ce sens;**

8. **rappelle que, particulièrement dans le contexte du cumul des études et de l'emploi, l'école doit assurer au jeune *un soutien éducatif continu et personnalisé*, d'une part, et lui offrir *une occasion de se valoriser dans son propre cheminement de scolarisation et de qualification*, d'autre part;**

9. **recommande au ministre de l'Éducation d'inciter chaque école à *maintenir un niveau d'exigences élevées*, requérant de la part des jeunes *effort et engagement pour parvenir à une réussite éducative de qualité*;**

10. **affirme la nécessité pour l'école, si possible avec l'appui des familles et des employeurs de son milieu, de *cultiver le sentiment que réussir ses études est prioritaire* et de faire la preuve, auprès des jeunes, de *son rôle irremplaçable au regard des défis qu'ils auront à relever demain*;**

11. **recommande que les écoles, en collaboration avec les parents, incitent particulièrement les jeunes qui risquent l'échec scolaire à *restreindre le temps accordé à un emploi rémunéré* et à *consacrer le temps libéré à leurs études*;**

12. **recommande que les écoles, en recherchant l'appui des parents concernés, tirent *le meilleur parti éducatif possible* du travail rémunéré des jeunes.**

ANNEXE 1

Québec, le 22 août 1991

Monsieur Robert Bisaillon
Président
Conseil supérieur de l'éducation
2050, Saint-Cyrille Ouest
1e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2K8

Monsieur le Président,

Le phénomène du travail chez les moins de 16 ans est devenu préoccupant dans notre société. Il est mis en relation notamment avec l'abandon des études et l'absentéisme à l'école, de même qu'avec les accidents de travail.

Je considère qu'il y a là un objet d'observation et d'analyse pour le Conseil supérieur de l'éducation, alors que les questions de la persévérance dans les études et de la réussite scolaire s'imposent impérieusement à l'attention de tous les partenaires et les agents du système d'enseignement. J'avis que le Conseil pourra m'adresser contribuera à une démarche gouvernementale dont le ministre du Travail, Monsieur Normand Cherry, a pris l'initiative en s'adressant à ses collègues pour qu'ils sollicitent les avis des organismes suivants : le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil des affaires sociales, le Conseil de la famille, la Commission des normes du travail, la Commission de la protection des droits de la jeunesse, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Je veux espérer que le Conseil pourra s'arrêter à cette question dès maintenant, de manière que son avis me parvienne avant la fin de l'automne. Je vous sais gré, Monsieur le Président, à vous-même et à vos collègues membres du Conseil, de votre collaboration.

Veuillez bien croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE MINISTRE,

Michel Pagé

ANNEXE 2

RECHERCHES ET SONDAGES-MAISON CONSULTÉS

(Les documents ci-dessous ne sont pas publiés)

ADAPTATION SCOLAIRE ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉLÈVE. ***L'Amélioration du rendement scolaire à la C.S.R.C. de Chambly. Le point de vue des élèves***. Chambly, C.S.R.C. de Chambly, 1986, 54 p.

CHAMPAGNE, Nicole. ***Les Incidences du travail à temps partiel sur le rendement scolaire***, mémoire de maîtrise en préparation. Document de travail présenté au Conseil supérieur de l'éducation, novembre 1991, 154 p.

Travail rémunéré et rendement scolaire, rapport de recherche présenté comme exigence partielle du diplôme d'intégration de la recherche à la pratique éducative, Montréal, Université du Québec à Montréal, décembre 1989, 122 p.

CLÉMENT, Claudette. ***L'Orientation des finissants(es) de la cinquième secondaire dans la région ouest de Montréal***. CECM, 1991, 27 p.

CLÉMENT, Claudette et Françoise Taddeo. ***L'Orientation des finissants(es) de la cinquième secondaire à la Polyvalente St-Henri***. Montréal, CECM, 1991, 17 p.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY. ***L'amélioration du rendement scolaire à la C.S.R.C. Le point de vue des élèves.*** Longueuil, service des ressources éducatives, 1986, 54 p.

CONSEIL ÉTUDIANT. ***Les Relations professeurs-élèves***. Granby, Polyvalente Joseph-Hermas Leclerc, 1991, 82 p.

ÉCOLE D'ARCY McGEE. ***School Performance and Part-Time Jobs***. Hull, D'Arcy McGee High School, 1988, 1 p.

ÉCOLE PIERRE-DE-LESTAGE. ***Sondage auprès des élèves du secondaire***. Berthierville, 1990, 7 p.

ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE. ***Sondage auprès des élèves de la 4e et 5e secondaire sur leur vécu scolaire***. Hull, 7 p.

GAUTHIER, Nathalie. ***Rapport final sur l'abandon scolaire à l'école polyvalente Dominique Racine***. Chicoutimi, Polyvalente Dominique Racine, 1989, 17 p.

LAVOIE, Michelin. ***Le Travail et l'étude***. Granby, Polyvalente J.-H.-Leclerc, 9 p.

LEMYRE-DESAUTELS, Denise et al. ***L'Orientation des finissant(e)s de la cinquième secondaire de juin 1989 et de juin 1990***. Montréal, CECM, 1991, 48 p.

PARÉ, Raymond, ***Le Phénomène du travail chez les élèves du secondaire***, rapport d'un sondage téléphonique, Québec, CSE, 1991, 34 p.

POIRIER, Dalida, ***Les Conditions de vie et d'études des étudiantes et étudiants de premier cycle à temps complet à l'UQAM***, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988, 242 p.

POLYVALENTE POINTE-AUX-TREMBLES, ***Sondage réalisé auprès des étudiants de secondaire 5***, Montréal, Polyvalente Pointe-aux-Trembles, 1988, 5 p.

TADDEO, Françoise et Lucie Clément-Tremblay, ***L'Orientation des finissants(es) de la 5e secondaire, année 1989-1990***, Montréal, Polyvalente Pierre-Dupuy, 1990, 11 p.

TARD, Caroline et Claire Bonneau, ***Les Habitudes de vie et la réalité des jeunes des écoles secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs***, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1991, 312 p.

TOLSZCZUK, Benoît, ***Projet travail/Étude au secondaire***, Hull, École secondaire Mont-Bleu, 1991, 23 p.

ANNEXE 3

1) TABLE RONDE

Champagne, Nicole	École Gérard-Filion	Longueuil
Laboussière, Jacques	CECM	Montréal
Lacroce, Antonio	École Sir Winston Churchill	St-Laurent
Mallette, Yves	Polyvalente Ste-Thérèse	Ste-Thérèse
Masse, Robert	Polyvalente Calixa-Lavallée	Montréal
Mollica, Auguste	C.S. de Chambly	Longueuil
Pate, Louise	École Leblanc	Duvernay
Poirier, Yvon	École Pierre-de-Lestage	Berthierville
Pothier, Jocelyn	C.S. Les Écores	Laval
Rivard, Claude	École Antoine-Brossard	Brossard
Tremblay, Lucie	Polyvalente Pierre-Dupuis	Montréal

2) VISITES DE MILIEUX

C.S. Aylmer	École secondaire Grande-Rivière
C.S. des Cantons	Polyvalente J.-H.-Leclerc
CECM	Polyvalente Louis-Riel
CECM	Polyvalente St-Henri
CEPGM	École Sir Winston Churchill
C.S.R. Chambly	École de Montagne
C.S.R. Chauveau	Polyvalente de Lorettéville
C.S. des Découvreurs	École de Rochebelle
C.S. de la Neigette	École Paul-Hubert
C.S. Outaouais-Hull	École secondaire de l'Île
C.S. Ste-Croix	École Émile-Legault
C.S. St-Eustache	Polyvalente Deux-Montagnes
C.S. Taillon	École Mgr-Parent

ANNEXE 4

BIBLIOGRAPHIE

BACHMAN, J. G., O'Malley, P.M. et Johnston, J. ***Youth in Transition, volume VI, Adolescent to Adulthood: Change and Stability in the Lives of Young Men***. Ann Arbor, University of Michigan Institute for Social Research, 1978.

BEAUDIN, Arnold. ***L'Emploi à temps partiel et les études, une réalité***, conférence prononcée à une session de perfectionnement des aides pédagogiques individuels, 1990, 57p.

«Les jeunes et le marché du travail au Québec: État des situations» dans ***Le Marché du travail***, septembre 1989, vol. 10, no 9, pp. 6-8.

BEQUELE, Assefa et Jo Boyden. «Le Travail des enfants: tendances actuelles et réaction des pouvoirs publics» dans ***Rit, Revue internationale du travail***, 1988, vol. 127, no 2, pp. 179-189.

BORMAN, Kathryn M. et autres. ***Becoming a Worker***. New Jersey, Ablex Publishing Corporation, 1986, viii-287 p.

CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT. ***Les études et le travail vus par les jeunes***. Paris, OCDE, 1983, 137 p.

CHARNER, Ivan et Fraser, Bryna Shore. ***Youth and Work: What We Know, What We Don't Know, What We Need to Know***. Washington D.C., Commission on Work, Family and Citizenship, 1988, 121 p.

D'AMICO, Ronald. «Does Employment During High School Impair Academic Progress», dans ***Sociology of Education***, vol. 57, no 3, juillet, pp. 152-164.

DIRECTION DE LA RECHERCHE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. ***Les Habitudes de vie des élèves du secondaire, Rapport d'étude***. Québec, Gouvernement du Québec, 1991, ii-vi, 74 p.

Les Habitudes de vie des élèves du secondaire, Synthèse du rapport d'étude. Québec, Gouvernement du Québec, 1991, 8 p.

GOTTFREDSON, Denise C. ***Youth Employment, Crime and Schooling: A Longitudinal Study of a National Sample***. Center For Social Organization of Schools, Johns Hopkins University, 1984, 55 p.

GAREAU, Ronald. ***Travailler pendant les études au cégep***, document non publié, 1990, 58 p.

GREENBERGER, Ellen et Lawrence Steinberg. ***When Teenagers Work***. New York, Basic Books Inc., 261 p.

HARRIS, W. «Part-time Students at Home: A Comparison With Adult Class Students», dans ***Adult Education***, 1975, mars, vol. 47, no 6, pp. 365-369.

HOTCHKISS, Lawrence, ***Effects of Work Time on School Activities and Career Expectations***, National Center for Research in Vocational Education, Ohio State University, 1982, 36p.

JONZON, Bjorn, «Donner du travail aux jeunes: une évaluation de la politique suédoise de l'emploi pour les jeunes» dans ***Rit, Revue internationale du travail***, 1989, vol. 128, no 5, pp. 675-695.

LEWIN-EPSTEIN, Noah, ***Youth Employment During High School. An Analysis of High School and Beyond. A National Longitudinal Study for the 1990's***, Washington, National Center for Educational Statistics, 1981, 204 p.

LEWIS, Morgan et autres, ***High School Work Experience and its Effects***, State University Columbus, National Center for Research in Vocational Education, 1985, 141 p.

McNEIL, Linda M., ***Lowering Expectations: The Impact of Student Employment on Classroom Knowledge***, National Institute of Education, Wisconsin Center for Education Research, 1986, 80 p.

MEYER, Robert H. and Wise, David A., ***High School Preparation and Early Labor Market Experience***, Discussion Paper Series, Cambridge MA, John Fitzgerald Kennedy School of Government, Harvard University, 1980.

MORTIMER, Finch et al., «The Effects of Part-Time Work on Adolescent Self-Concept and Achievement», dans ***Becoming a Worker***, New Jersey, Ales Publishing Corporation, 1986, pp. 66-89.

REUBENS, Beatrice G., John A.C. Harisson et Rupp Kalman, ***The Youth Labor Force 1945-1995. A Cross-National Analysis***, New Jersey, Allanheld, Osmun & Co. Publishers, 1981, xxii-387 p.

RADWANSKI, George, ***Étude sur le système d'éducation et les abandons scolaires en Ontario***, Ottawa, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1987, 210 p.

REGASCINO, Lois et Bjorn Jonzon, «Les Politiques pour l'emploi des jeunes en Suède» dans ***Documentation française***, 1980, no 2182, pp. 8-10.

RIMBAUD, Christiane, ***52 millions d'enfants au travail***, Paris, Plon, 1980, 199 p.

ROY, Conrad, ***Le Rendement scolaire des étudiants avec emploi versus étudiants sans emploi***, Levis, Cégep Levis-Lauzon, 1989, 45 p.

SCHILL, William J., Rosemarie McCartin et Katrina Meyer, «Youth Employment: Its Relationship to Academic and Family Variables», dans ***Journal of Vocational Behavior***, no 26, 1985, pp. 155-163.

STEINBERG, Lawrence D. et autres, «High School Students in the Labor Force: Some Costs and Benefits to Schooling and Learning», dans ***Educational Analysis and Policy Analysis***, 1982, automne, vol. 4, no 3, pp. 363-372.

SULLIVAN, Michael, ***Analyse comparative des décrocheurs et des non-décrocheurs dans les écoles secondaires de l'Ontario***, Toronto, Ministère de l'Éducation, 1988, 63 p.

VIGNEAULT, Marcel, ***Étudier et travailler, est-ce courir deux lièvres à la fois?***, document non publié, 1988, 25 p.

ANNEXE 5

TABLEAU 1

Taux d'activité et rapport emploi/population des 15-24 ans fréquentant l'école à plein temps, Québec - 1975 à 1988 (en pourcentage)

Année	Groupe d'âge					
	15-24 ans		15-19 ans		20-24 ans	
	Taux d'activité	Rapport emploi/ population	Taux d'activité	Rapport emploi/ population	Taux d'activité	Rapport emploi/ population
1975	17,2	15,8	15,8	14,4	24,4	22,9
1976	17,7	16,4	16,0	14,7	27,0	25,6
1977	17,5	16,2	16,1	14,9	24,3	22,7
1978	16,6	14,8	15,5	13,7	22,2	20,4
1979	19,7	17,6	17,8	15,6	28,8	26,8
1980	21,8	19,7	20,4	18,2	28,6	27,0
1981	23,2	20,9	21,8	19,5	29,8	27,3
1982	21,4	19,1	19,9	17,7	27,7	25,8
1983	23,5	20,4	22,2	19,0	28,8	26,0
1984	25,8	23,1	24,0	21,3	32,0	29,4
1985	29,0	25,6	27,3	23,6	34,8	32,1
1986	31,1	28,1	28,5	25,4	38,8	35,7
1987	32,2	28,9	31,6	28,2	35,9	30,7
1988	34,5	31,6	33,6	30,6	37,4	34,7

Source : Arnold Bernadin, « Les jeunes et le marché du travail au Québec — État des situations », dans ***Le marché du travail***, septembre 1989, p. 7.

TABLEAU 2

Répartition des élèves exerçant et n'exerçant pas d'emploi rémunéré selon le niveau scolaire (en pourcentage)

Niveau	Exerçant un emploi	N'exerçant pas d'emploi
Secondaire 1	45,3	54,7
Secondaire 2	43,3	56,7
Secondaire 3	40,7	59,3
Secondaire 4	44,7	55,3
Secondaire 5	57,3	42,7

Source : Taïd, Caroline et Claire Bonneau, ***Les Habitudes de vie et la réalité des jeunes des écoles secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs***, Centre de recherche sur les services communautaires, Ste-Foy, mai 1991, p. 69.

TABLEAU 3

Répartition des répondants selon le temps qu'ils consacrent au travail à temps partiel par semaine (en pourcentage)

Temps consacré à l'emploi	Cycle	
	1er	2e
De 1 h à 5 h	36,4	11,8
De 6 h à 10 h	40,7	15,8
De 11 h à 15 h	16,6	26,3
De 16 h à 20 h	10,5	25,0
20 h et plus	5,8	21,1
Total	100,0	100,0

Source : CSE, Données recueillies auprès de 780 élèves de 1er et 2e cycles, 1991.

TABLEAU 4

Répartition des répondants selon le nombre d'heures travaillées le soir, par semaine (en pourcentage)

Heures travaillées le soir, par semaine	
De 1 à 2 heures/semaine	39,8
De 3 à 4 heures/semaine	34,3
De 5 à 6 heures/semaine	17,7
7 heures et plus	8,2
Total	100,0

Source : Tard, Caroline et Claire Bouchard, ***Les habitudes de vie et la réalité des jeunes des écoles secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs***, Centre de recherche sur les services communautaires, Ste-Foy, mai 1991, p. 72.

TABLEAU 5

Répartition des répondants exerçant un emploi à temps partiel, selon qu'ils travaillent en fin de semaine : jamais, occasionnellement, toujours (en pourcentage)

Situation	
Toutes les fins de semaine	42,8
Occasionnellement	48,9
Jamais	8,2
Total	100,0

Source : Tard, Caroline et Claire Bolduc, ***Les Habitudes de vie et la réalité des femmes des cycles secondaires de la Commission scolaire des Découvreurs***, Centre de recherche sur les sciences communautaires, Ste-Foy, mai 1991, p. 72.

TABLEAU 6

Répartition des raisons de travailler (en pourcentage)

Raisons	Cycle	
	1er	2e
1. M'acheter des cigarettes, de l'alcool	5,9	5,5
2. Me payer des cours (musique, danse)	1,4	2,4
3. Me payer mon sport préféré	6,3	3,9
4. Aider financièrement mes parents	3,4	4,3
5. Faire des économies pour poursuivre mes études	9,1	9,0
6. M'acheter une auto ou une moto	10,1	7,0
7. M'acheter un système de son ou des instruments de musique	3,0	2,1
8. Me payer plus de vêtements	20,2	16,0
9. Payer mon loyer, mon alimentation	0,8	1,7
10. Acquérir de l'expérience sur le marché du travail	6,9	10,9
11. Être indépendant face à mes parents	6,1	15,2
12. Développer mon autonomie et mon sens des responsabilités	11,9	14,5
13. Autres	14,9	7,4
Total	100,0	100,0

Source : CSE, Données recueillies auprès de 780 élèves de 1er et 2e cycles, 1991.

Note : Si l'on compare les raisons qui tournent autour ***de la consommation*** (1, 6, 7, 8) et celles qui tournent autour ***de l'indépendance et de l'autonomie*** (11, 12), on atteint des fréquences respectives de 39,2 % et 18 % au premier cycle et de 30,8 % et 29,7 % au second cycle.

TABLEAU 7

Répartition des répondants selon la réussite ou l'échec et le nombre d'heures qu'ils consacrent à leurs travaux scolaires, par semaine (en pourcentage)

Temps accordé aux travaux scolaires	Situation de réussite	Situation d'échec
Plus de 10 h/semaine	6,4	1,8
De 6 à 10 h/semaine	27,2	19,9
De 2 à 5 h/semaine	40,5	39,0
Moins de 2 h/semaine	20,2	29,9
Aucun	5,8	9,4
Total	100,0	100,0

Source : Commission scolaire régionale de Chambly, ***L'amélioration du rendement scolaire à la C.S.R.C.***, Chambly, 1986, p. 14.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ALLAIRE, Louise
Présidente
Professeure agrégée
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
Montréal

AUDY, Jacques
Docteur en sciences de l'éducation
Charlesbourg-Ouest

GAUVREAU, Mario
Conseiller pédagogique
Commission scolaire Miguasha
Saint-Jules-de-Cascapédia

HENDERSON, Keith
Directeur
des services pédagogiques
Collège de l'Outaouais
Aylmer

LE GUILLOU, Jean
Administrateur scolaire retraité
Dollard-des-Ormeaux

MONETTE, Michel
Directeur des services éducatifs
Commission scolaire
de Châteauguay
Châteauguay

PÉPIN, Denis
Enseignant
Polyvalente Le Boisé
Commission scolaire de Victoriaville
Victoriaville

ROBITAILLE, Nicole
Enseignante
Lennoxville

SAINT-MAURICE, Yves
Directeur
École secondaire Les Etchemins
St-Nicolas

SAINT-ONGE, Michel
Adjoint aux services pédagogiques
Collège Montmorency
Laval

STOTLAND, Estair
Administratrice scolaire
Commission scolaire protestante
de Grand Montréal
Montréal

TRAHAN, Lucie
Conseillère en orientation
Commission scolaire les Écores
Laval

VEILLEUX, Ghislaine
Enseignante
Lorretteville

COORDONNATEUR

BORDAGE, Jacques
Québec

LISTE DES MEMBRES EN 1991-1992

Membres

Binaillon, Robert
Président du Conseil
Sainte-Sabine

Fox, Marcel R.
Vice-président du Conseil
Montréal

Allaire, Louise
Professeure agrégée
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
Outremont

Arsenault, Louis
Directeur des relations publiques
Québec Téléphone
Rimouski

Aubert Crotteau, Madeleine
Conseillère en éducation chrétienne
Commission scolaire de Victoriaville
Arthabaska

Fiset, John W.
Directeur adjoint
Institut d'enseignement coopératif
Université Concordia
Verdun

Fontaine, Serge
Directeur régional
Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
Boillard-des-Ormeaux

Gérard, Pierre-Nicolas
Directeur
Les Fédérations de l'Union
des producteurs agricoles
de la région de Québec
Québec

Hunt, Hélène
Directrice des services pédagogiques
Cégep de Lennoxville
Sillery

Inchauspé, Paul
Directeur général
Cégep Marianopolis
Outremont

Kanapé, Marcelline
Directrice en éducation
Bande de Lac-Saint-Maloine
Sept-Îles

Laroche, Huguette
Enseignante
Commission scolaire De La Jonquière
Jonquière

Marchingedeua, Michael
Directeur général adjoint (secteur anglais)
Commission des écoles catholiques de Montréal
Mont-Royal

Marchand, Andre
Directeur général
Commission scolaire des Laurentides
Montréal

Paliel, Sarah
Membre élue du Conseil d'administration de
l'Université McGill
Westmount

Pimpare, Claire
Conseillère — animatrice
Outremont

Poirier, Roland
Directeur
École polyvalente Louis-Joseph-Papineau
Commission scolaire Seigneurie
Chénerville

Rabinovitch, Joseph
Directeur général
Association des écoles juives
Saint-Laurent

Sweet, Marcelle
Directrice
École Saint-Joseph
Commission scolaire de Val-d'Or
Val-d'Or

Tousignant, Gérard
Directeur général
Commission scolaire de Coaticook
Sherbrooke

Tremblay, Claude L.
Conseiller principal en développement de stages d'accueil
et formation
Alcan Ltée
Jonquière

Membres d'office

Plante, Charlotte
Présidente du Comité catholique
Sillery

Smith, Glenn
Président du Comité protestant
Laval

Membres adjoints d'office

Paquet, Michel
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation

Tremblay, Paul
Sous-ministre associé
pour la foi catholique
Ministère de l'Éducation

Vacant
Sous-ministre associé
pour la foi protestante
Ministère de l'Éducation

Secrétaires conjoints
Durand, Alain
Proulx, Jean

LISTE DES AVIS DÉJÀ ÉDITÉS*

Pour une approche éducative des besoins des jeunes enfants 90-0570
Avis au ministre de l'Éducation

Les Enfants à l'école primaire 90-0571
Avis au ministre de l'Éducation

Le Développement socio-économique régional: un choix à raffermir en éducation 90-0574
Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Une meilleure articulation du secondaire et du collégial: un avantage pour les étudiants 90-0575
Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Les Cheminements particuliers de formation au secondaire: faire droit à la différence 90-0576
Avis au ministre de l'Éducation

L'Alphabétisation et l'éducation de base au Québec: une mission à assumer solidairement 90-0577
Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

L'Initiation aux sciences de la nature chez les enfants du primaire: 90-0578
Avis au ministre de l'Éducation

La Pédagogie, un défi majeur de l'Enseignement supérieur 90-0579
Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

L'Intégration des savoirs au secondaire: au cœur de la réussite éducative 90-0580
Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Une pédagogie pour demain à l'école primaire 90-0581
Avis au ministre de l'Éducation

Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités: des enseignements à tirer 90-0582
Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

La formation professionnelle au secondaire: faciliter les parcours sans sacrifier la qualité: 90-0585
Avis au ministre de l'Éducation

En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré 90-0586
Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

*Publications du Conseil

Edité par la Direction des communications
du Conseil supérieur de l'éducation
2600, boul. Saint-Cyrille Ouest
Sainte-Foy, G1V 2K8
Tél. : (418) 643-3850